



JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Volume XXIII.

Québec, Province de Québec, Juin, 1879.

No. 6.

SOMMAIRE.—PARTIE OFFICIELLE : Rapport du Surintendant pour 1877-78.—Délibérations du comité catholique et du comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique.—Distribution des fonds de l'éducation supérieure et des municipalités pauvres.—Avis, nouvelles municipalités, diplômes, etc.—PARTIE NON-OFFICIELLE : Suspension du Journal.—Journal de classe et cahier unique.—PÉDAGOGIE : Conférences de la Sorbonne : Le chant dans les écoles par A. Dupaigne—67e et 68e conférences des instituteurs à l'école normale-Laval.—BULLETINS. VARIÉTÉS.

PARTIE OFFICIELLE



Département de l'Instruction publique

QUÉBEC, 2 juin 1879.

A l'Honorable ALEXANDRE CHAUBEAU,

Secrétaire Provincial, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'Instruction publique pour l'année scolaire 1877-78.

En même temps, je prends la liberté de vous offrir les observations suivantes.

PROGRÈS

En comparant les statistiques de l'année dernière avec celles de cette année, j'ai fait le tableau suivant :

	1876-77.	1877-78.	Augmentation.
Municipalités	949	937	18
Arrondissements.....	4,193	4,233	40
Maisons d'école.....	3,826	3,945	119
Écoles (sous contrôle)..	4,115	4,209	94
Nombre d'élèves.....	232,765	234,828	2,063
Assistance moyenne...	178,621	180,294	1,673

Ce tableau constate un état de choses satisfaisant. Je ferai remarquer en particulier que les 119 maisons d'école nouvellement construites, l'ont été sur des plans fournis ou approuvés par moi ; c'est assez dire que sur ce nombre, il n'en est aucune à laquelle puissent s'appliquer les critiques si sévères de MM. les Inspecteurs.

En consultant les tableaux statistiques, on sera peut-être surpris de trouver une diminution dans le nombre des écoles-modèles et des académies. Je tiens à expliquer qu'on aurait tort d'en conclure que nous avons rétrogradé. Dans un de mes précédents rapports et dans mes circulaires officielles, j'ai insisté sur la nécessité d'une classification plus juste de nos écoles. Je m'étais aperçu que plusieurs institutions qui s'intitulaient écoles-modèles ou académies, étaient bien loin de mériter ces titres. Aussi, le conseil de l'Instruction publique, en faisant la distribution des fonds de l'éducation supérieure, d'après les rapports des inspecteurs, a dû grossir la liste des écoles élémentaires en restreignant celle des écoles-modèles et académiques. En réalité, il n'y a donc pas diminution, mais rectification.

Voici maintenant un tableau indiquant le chiffre des élèves qui étudient les principales matières du programme obligatoire.

	1876-77.	1877-78.	Augmentation.
Histoire	65,294	70,826	5,532
Arithmétique.....	128,432	134,624	6,192
Tenue des Livres.....	12,101	13,859	1,758
Géographie.....	58,806	63,658	4,852
Agriculture.....	16,665	19,625	2,960
Dessin industriel.....	8,351	20,914	12,563

Voilà certainement un progrès remarquable. J'avoue cependant qu'en tenant compte des efforts que je n'ai cessé de faire par tous les moyens que la loi me fournit, je m'attendais à un résultat encore meilleur pour ce qui est de l'enseignement de l'agriculture et de la tenue des livres. Il se peut que les résultats que j'attendais ne soient manifestes que l'année prochaine.

D'autre part, mes espérances sont presque dépassées quant au dessin industriel, matière toute nouvelle dans nos écoles primaires, et contre laquelle existait ce préjugé qu'elle ne peut être enseignée que par des spécialistes. L'événement a prouvé le contraire. Ce qui fait l'excellence de la méthode de Walter Smith, c'est qu'elle permet d'enseigner le dessin de la même manière que l'écriture, c'est-à-dire, au moyen d'exemples imprimés et sans qu'il soit besoin d'être habile dessinateur.

Je laisse aux amis de l'éducation à calculer tous les bienfaits qui résulteront pour le pays de l'enseignement du dessin industriel, si le progrès que je viens de signaler se continue les années prochaines.

INSPECTION DES ÉCOLES

L'inspection des écoles est le sujet qui depuis plusieurs années a préoccupé davantage ceux à qui la loi confie la direction de nos institutions scolaires. Le conseil de l'instruction publique, le surintendant, les inspecteurs eux-mêmes ont cherché avec zèle les moyens de contrôler d'une manière efficace le fonctionnement de notre système. Sans une inspection régulière, il est impossible de faire fonctionner un système d'écoles, non plus que toute autre organisation publique. La bonne volonté, l'initiative individuelle, le concours de dévouements particuliers, voilà autant d'éléments de succès; mais la négligence, une simple erreur peuvent compromettre la plus belle œuvre, si l'on ne possède pas un moyen sûr de réparer la faute au moment où elle se produit.

Le public est en possession des rapports annuels des inspecteurs. Ces rapports contiennent des renseignements généralement complets et d'un grand intérêt. Mais ils ne suffiraient pas au surintendant pour exercer un contrôle journalier sur les écoles; il lui faut plus pour imposer son autorité, pour réparer les fautes commises, pour réveiller les négligents. Les *bulletins d'inspection* sont l'arme nouvelle mise aux mains du surintendant. Voici un modèle du bulletin :

BULLETIN D'INSPECTION

Municipalité de.....Comté de.....
 Nom ou No. de l'école.....
 Date de la visite.....
 Nom, brevet et traitement du titulaire.....
 Etat de la maison.....
 Etat du mobilier.....
 Grandeur du terrain.....
 Les élèves ont-ils les livres nécessaires?.....
 Cartes géographiques?.....
 Globe terrestre?.....
 Total des élèves inscrits.....
 Assistance moyenne d'après le registre.....
 Combien d'élèves dans chaque cours? 1er degré.....
 Modèle.....Académique.....
 Combien d'élèves apprennent l'Écriture.....la Gram-
 maire.....le Calcul.....la Tenue des livres.....
 l'Histoire.....la Géographie.....l'Agriculture.....
 le Dessin?.....
 En quelle langue se donne l'enseignement?.....
 Le titulaire de l'école est-il compétent?.....
 Tenue générale de l'école.....
 Y a-t-il progrès?.....
 Les comptes sont-ils bien tenus par le secrétaire-tré-
 sorier?.....
 Y a-t-il des arrérages?.....

REMARQUES

Signature.....

L'inspecteur remplit cette formule au sortir de chaque école qu'il visite, et lorsqu'il a fini sa tournée dans une municipalité, il doit m'adresser sous couvert les bulletins de toutes les écoles tenues dans cette municipalité. Au moyen de ce système, le surintendant peut toujours se rendre compte de la manière dont les autorités locales remplissent leur devoir et de quel esprit elles sont animées.

Voici maintenant un tableau qui permettra de constater quelle somme d'ouvrage échoit à chaque inspecteur en particulier :

NOMS DES INSPECTEURS	DISTRICT D'INSPECTION.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Traitement.
1—W. J. Alexander.....	Partie du comté de Bagot; les écoles catholiques des comtés de Brome, Missisquoi, Shefford et Stanstead.....	109	6109	\$1000
2—J. N. A. Archambeault.....	Les comtés de Verchères, Chambly et Richelieu.....	119	7523	900
3—D. Bégin.....	Le comté de Rimouski.....	116	5214	800
4—P. F. Bélada.....	Le comté de Lothbinière et partie de celui de Mégantic.....	94	3992	800
5—S. Boivin.....	Les comtés de Charlevoix et Saguenay.....	70	3415	800
6—C. Brault.....	Les comtés de Jacques-Cartier, Soulanges et Vaudreuil.....	96	6091	800
7—E. Carrier.....	Les comtés de Lévis et Dorchester.....	163	8418	850

NOMS DES INSPECTEURS	DISTRICT D'INSPECTION.	Nombre des écoles.	Nombre des élèves.	Traitement.
8—J. Crépault.....	Les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.....	173	8481	850
9—J. B. Delage.....	Les comtés de Rouville, St. Hyacinthe et partie de Bagot...	175	8442	900
10—A. D. Dorval.....	Les comtés de l'Assomption, Montcalm et deux municipalités du comté de Berthier.....	119	6411	950
11—F. C. Emberson.....	Le comté de Huntingdon, partie des comtés d'Argenteuil et Châteauguay, et les écoles protestantes de la cité de Montréal.....	169	12668	1000
12—A. Fontaine.....	Les comtés de Berthier et Joliette, moins les écoles de Lavaltrie et Lanoraie.....	112	6562	750
13—Rev. M. Fothergill.....	Les écoles protestantes de la cité de Québec et celles de Lévis, Lauzon, St. Romuald, Stoneham, Tewkesbury, Lac-Beauport et Valcartier.....	30	2809	400
14—A. Gay.....	Les écoles catholiques des comtés d'Ottawa et Pontiac.....	108	5031	800
15—L. Grondin.....	Les comtés de Beauharnois, Châteauguay et Laprairie, moins les écoles protestantes d'Ormstown et St. Jean-Chrysostôme.....	136	9591	800
16—H. Hubbard.....	Les écoles protestantes des comtés de Standstead, Richmond, Compton, Wolfe et Sherbrooke.....	294	8901	900
17—F. E. Juneau.....	Les écoles catholiques de la cité de Québec et partie du comté de Portneuf.....	119	14716	1000
18—Z. O. H. Lamarche.....	Les comtés de Napierville, St. Jean et Iberville.....	136	6355	800
19—L. M. Laplante.....	Les comtés de Nicolet et Yamaska.....	166	7836	850
20—D. Lefebvre.....	Le comté de Champlain et partie de celui de Portneuf.....	108	5956	800
21—L. N. Lévesque.....	Le comté d'Arthabaska et partie de celui de Drummond.....	131	4363	800
22—L. Lucier.....	Les écoles catholiques du comté de Bonaventure.....	38	1963	650
23—Rév. G. Lyster.....	Les écoles protestantes des comtés de Bonaventure et Gaspé.....	35	1172	500
24—J. McLoughlin.....	Les écoles protestantes des comtés de Missisquoi, Brome et Shefford.....	229	7121	800
25—F. S. McMahon.....	Les comtés d'Hochelaga et de Laval, et les écoles catholiques de la cité de Montréal.....	100	27445	1000
26—B. Magrath.....	Les écoles protestantes des comtés d'Ottawa et de Pontiac.....	90	3200	700
27—J. B. F. Painchaud.....	Les îles de la Magdeleine.....	8	470	125
28—A. Pilon.....	Les comtés de Terrebonne et Deux-Montagnes et partie du comté d'Argenteuil.....	129	6923	800
29—Jos. Prémont.....	Les comtés de Montmorency et Québec.....	82	4581	800
30—E. Savard.....	Le comté de Chicoutimi.....	74	3212	700
31—M. Stenson.....	Les écoles catholiques des comtés de Compton, Richmond et Wolfe, et de la division électorale de Sherbrooke.....	99	4079	1000
32—G. Tanguay.....	Les comtés de Kamouraska et Témiscouata.....	193	8148	1000
33—A. Tétrault.....	Les comtés de Maskinongé et St. Maurice, et la ville des Trois-Rivières.....	100	6446	800
34—W. Thompson.....	Les écoles protestantes du comté de Mégantic et celles des municipalités de St. Victor, St. Ephrem, Forsyth, Lambton, Aylmer, Shenley dans le comté de Beauce, de St. Eloi, de Cranbourne et Standon dans le comté de Dorchester, celles du comté de Wolfe, moins Dudswell, et celles de Whitton, Winslow-Sud et Lingwick, dans le comté de Compton.....	75	2349	700
35—T. Tremblay.....	Les écoles catholiques du comté de Gaspé.....	49	2162	700
36—G. S. Vien.....	Le comté de Beauce et partie du comté de Mégantic.....	165	6273	800
		4209	234828	\$28625

La loi veut que l'inspecteur visite chaque école de son ressort deux fois par année, et c'est pour arriver à la stricte observance de cette loi que le conseil de l'instruction publique, en faisant une nouvelle délimitation des districts d'inspection, a posé en principe que chaque inspecteur ne doit pas avoir plus de 100 écoles à visiter. Mais, dans la pratique, il a fallu s'éloigner de ce principe, et la double visite est encore chose impossible pour plus d'un inspecteur.

Il en sera ainsi tant que le nombre des inspecteurs ne sera pas de nouveau augmenté, suivant le désir exprimé par le comité catholique du conseil de l'instruction publique, dans sa dernière séance.

Pour s'en convaincre, il faut se rappeler qu'en bien des endroits les voies de communication sont insuffisantes, que l'étendue du territoire à parcourir est souvent immense—exemple, les comtés de Pontiac et de la Beauce—que, le printemps et l'automne, les chemins, durant plusieurs jours, sont positivement impraticables. Je crois en somme que le calcul suivant des jours ouvrables pour les inspecteurs, peut être tenu pour exact :

Sur les jours de l'année.....	365
Il faut retrancher :	
Dimanches	52
Congés de semaine.....	52
Congés extra.....	8
Vacances.....	45
Fêtes.....	10
Absences de l'instituteur ou indisposition de l'inspecteur.....	8
Tempêtes ou mauvais chemins.....	30
—	205
Jours ouvrables.....	160

Soit 80 jours pour visiter une fois 100 écoles disséminées sur les territoires étendus que l'on connaît. Cela est impossible à la plupart des inspecteurs, attendu que, d'après les règlements, chaque visite doit être de deux heures dans une école élémentaire, et de trois heures dans une école modèle ou académique, et attendu qu'après l'examen des classes, il faut encore que l'inspecteur prenne le temps de donner ses instructions aux commissaires, aux instituteurs, de voir comment le trésorier tient ses comptes, de répondre aux questions qui lui sont faites sur les détails de l'organisation scolaire, enfin d'écouter les plaintes des instituteurs et les récriminations des autorités locales.

Il y a donc lieu, je le répète, d'augmenter le personnel de l'inspection. Quant au système d'inspection lui-même, il ne reste plus guère qu'à le compléter par la nomination de deux inspecteurs généraux.

DÉPÔTS DE LIVRES

L'œuvre du Dépôt de Livres se développe graduellement. Plus de 330 municipalités, jusqu'à ce jour, ont cru devoir s'adresser au Dépôt pour l'achat des fournitures classiques. Ce résultat ne laisse guère à désirer.

La principale publication du Dépôt, durant l'année qui vient de finir, a été celle des cartes géographiques élémentaires (en français et en anglais), dont il a été déjà vendu plus de 2000. Ces cartes ont été préparées sous la surveillance spéciale de mon département, et elles sont particulièrement adaptées aux besoins de nos écoles. Elles sont, je pourrais dire, rudimentaires, très simples, parfaitement lisibles, c'est-à-dire, bien plus à la portée de l'intelligence des enfants que les cartes remplies de détails superflus qu'on importait d'Europe auparavant,

sans compter qu'elles coûtent bien moins cher que celles-ci. Nous les vendons 50 cents en feuille, et \$1.50 montées et vernies. A ces prix, toutes les écoles peuvent s'en procurer facilement.

De plus, le Dépôt, depuis sa création, a vendu cinquante cartes de la Province de Québec, de l'aché ; cent soixante-et-dix cartes du dépôt de livres d'Ontario, et cinquante globes terrestres.

Ces ventes doivent représenter un progrès sensible dans l'étude de la géographie, étude dont la nécessité se fait de plus en plus sentir de nos jours et qui a été trop négligée dans notre pays.

Je dois dire aussi que, dans l'organisation de notre exposition scolaire à Paris, dont je parlerai plus loin, le Dépôt de livres m'a fourni des moyens d'action que je n'aurais pu trouver ailleurs.

Jusqu'à ce jour la législature a voté au Dépôt \$17,500, somme certainement insuffisante pour lui donner tous les développements dont il est susceptible, mais suffisante, je crois, pour assurer son existence. Dans la province d'Ontario, on vote chaque année à une institution du même genre, qui dure depuis 28 ans, une somme qui permet de vendre à moitié prix aux municipalités scolaires les fournitures, les livres classiques et les livres de prix. Les sommes ainsi votées, en sus du capital permanent, ont été de \$34,949 en 1871, et ont atteint en 1876 le chiffre de \$59,986, et cela, en sus des salaires des employés, i. e. \$5,105 et des frais généraux, i. e. \$3,202, ce qui porte à \$68,293 le crédit voté au " *People's Depository* " pour l'année 1877. Or, les autorités scolaires de la province d'Ontario attribuent en grande partie à cette institution les progrès de l'instruction primaire dont elles ont le contrôle.

Dans notre propre province, le Dépôt de livres a produit des résultats réellement surprenants. Ils sont constatés dans les rapports des inspecteurs, qui remarquent d'une façon toute spéciale que les écoles sont bien mieux pourvues de livres depuis la création du Dépôt.

Il se peut que le gouvernement de la province ne soit pas en mesure de consacrer à cette œuvre autant d'argent que le fait la législature d'Ontario. Dans le cas où le gouvernement de Québec ne nous accorderait plus aucune subvention, le Dépôt de livres se trouverait dans la position d'une librairie ordinaire possédant un capital de \$17,500, et le fait seul de cette suppression de crédit ferait, je suppose, tomber la principale objection des libraires du pays, qui prétendent que le Dépôt est favorisé à leur détriment par la législature. En effet, dans cette hypothèse, il n'y aurait qu'un libraire de plus dans la province.

Et pour juger de la concurrence que ce nouveau libraire ferait aux trente à quarante autres déjà existants, il suffit de savoir que nos ventes ont été d'environ \$25,000 depuis la création du Dépôt. Cette somme enlevée au commerce général de la librairie, dans l'espace de deux ans, n'a pu ruiner personne. D'autre part, il y a dans la province 967 municipalités, et notre clientèle n'en comprend guère plus de 300, dont plusieurs pour des achats de peu d'importance.

EXPOSITIONS SCOLAIRES

Notre participation à l'Exposition Universelle de Paris est sans contredit l'événement principal de l'année dernière pour le département que je dirige. J'avais à cœur de prouver d'une manière évidente aux yeux, non seulement du pays, mais de l'univers entier, que la province de Québec, bien que placée dans des circonstances difficiles, à cause du mélange des races et des religions, pouvait soutenir, en matière d'instruction publique, la comparaison avec tous les peuples qui se donnent rendez-

vous dans ces grands concours internationaux. Le résultat n'a pas trompé mes espérances.

Je crois ne pouvoir mieux exprimer la pensée qui m'a inspiré dans cette occasion qu'en reproduisant les deux circulaires suivantes, où il est question d'une nouvelle exposition :

CIRCULAIRE aux maisons d'éducation subventionnées et non-subventionnées, à Messieurs les Inspecteurs d'écoles et aux Commissaires ou Syndics d'écoles.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 18 mars 1879.

M.....

Dans ma lettre circulaire du 5 juillet 1877, je vous invitais, "en vue des expositions provinciales ou autres," à conserver les devoirs de vos élèves. "La nature de mes fonctions, disais-je, me permet d'embrasser dans son ensemble notre système d'instruction publique : eh bien ! j'ose affirmer que si, grâce à une bonne volonté active, nous parvenions à réunir toutes nos forces, nous pourrions, même dans une exposition internationale, soutenir toute concurrence."

Cette exposition scolaire, nous l'avons faite hardiment au dernier grand concours universel de Paris ; nous avons recueilli les travaux de nos élèves, et nous les avons offerts comme le résultat sincère, pris sur le fait, de l'organisation et du fonctionnement de notre système d'enseignement public. Vous connaissez le succès qui a couronné notre tentative. Trois brevets d'officier de l'instruction publique, un brevet d'académie, un diplôme de première classe (équivalant à une médaille d'or) donné à notre enseignement primaire et à notre enseignement secondaire, une médaille d'or et deux médailles d'argent accordées à des particuliers, quatre médailles de bronze accordées à des institutions particulières, voilà notre part d'honneurs conquis dans cette lutte internationale.

Pourtant, il nous avait été impossible de réunir, comme j'en exprimais l'espoir, toutes nos forces ; le temps a manqué à plusieurs maisons, surtout aux plus considérables, pour recueillir les travaux de leurs élèves.

Quoi qu'il en soit, le succès que nous avons obtenu nous autorise à continuer dans la même voie et à nous préparer à participer aux expositions, soit universelles, soit simplement locales, de l'avenir.

Je vous invite donc à prendre immédiatement vos mesures pour contribuer à l'exposition provinciale de Montréal ou à l'exposition générale d'Ottawa, en septembre prochain. Les moyens dont nous avons fait l'expérience pourrions nous réussir encore. L'un de ces moyens est le *cahier de devoirs journaliers* ou *cahier unique*, dont l'emploi assure, d'abord, l'uniformité de la collection des travaux de classe, et ensuite, la parfaite bonne foi de l'exposition elle-même.

J'insiste sur ce dernier point. Nous ne devons pas chercher à faire une exposition de travaux exceptionnels, mais des travaux ordinaires de l'école. De la sorte, à côté de nos qualités nous verrons nos défauts, et les voyant, nous aviserons à nous en corriger : ce sera l'effet le plus salutaire de l'exposition.

Les circonstances d'ailleurs se prêtent à nos vues. Au terme de l'année scolaire, on ordonne des travaux destinés spécialement à démontrer les progrès de chaque élève : ce sont ces compositions de fin d'année que je vous propose de recueillir dans le cahier unique et de m'adresser, après les avoir corrigées comme d'habitude.

Je voudrais aussi, en particulier, que chaque institu-

teur m'envoyât sur deux feuilles distinctes, 1o. l'emploi du temps dans son école, 2o. le programme d'études qu'il a adopté.

Inutile d'ajouter que tous les travaux d'élèves, de quelque nature qu'ils soient, seront reçus avec empressement.

Je vous engage une dernière fois à me donner votre concours pour l'exposition prochaine, et je vous prie, si la chose vous est possible, de me dire d'ici à quelques jours quelle est votre intention à cet égard.

Veuillez bien agréer l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

LE SURINTENDANT.

Circulaire aux maisons d'éducation subventionnées et non subventionnées.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 20 mai 1879.

M.....

A sa dernière séance, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a voté unanimement la résolution suivante :

"Que ce Comité recommande très-vivement à toutes les maisons d'éducation de répondre à l'appel qui leur est adressé par le Surintendant de participer aux expositions scolaires, en général, et à celle d'Ottawa, en particulier, l'automne prochain, et que le Surintendant est prié d'adresser une circulaire aux directeurs de ces institutions pour leur exposer le motif et le but de ces expositions."

En me demandant de renouveler l'appel que je vous ai adressé tout dernièrement au sujet de la prochaine exposition d'Ottawa, le Comité catholique a donné une nouvelle preuve de l'importance qu'il attache à ces concours publics, dans lesquels il nous est permis de rivaliser avec nos voisins et de prouver en même temps que nous savons nous tenir au niveau du progrès moderne, en matière d'instruction et de pédagogie. Ne dissimulons rien : la société catholique et française de notre province est inconnue de la majorité de la Confédération canadienne, ou plutôt elle est vue sous un faux jour, elle n'est appréciée, je le crains, qu'à la lueur trompeuse des préjugés. Nos collèges, nos couvents, toutes nos grandes maisons d'éducation, aux yeux d'un trop grand nombre, sont des monuments de notre foi, de notre ferveur religieuse, mais rien de plus ; on s' imagine qu'ils n'enseignent que la grammaire française et le catéchisme catholique ; quant aux sciences exactes, aux arts pratiques, pas un mot.

Or, nous croyons qu'il y va de l'intérêt du pays, autant que de l'intérêt propre des catholiques, de faire disparaître un tel préjugé. L'avenir du pays dépend du travail commun de plusieurs groupes nationaux : de leur entente sortira progrès, prospérité ; de leurs disputes ou de leur scission, on ne pourrait attendre que désordre et affaiblissement. Montrons donc à ceux qui nous entourent que nous sommes préparés pour les combats de la vie et que dans l'édification de la grandeur nationale nous pouvons être de dignes collaborateurs.

Comment pourrions-nous le prouver mieux qu'en faisant à Ottawa une exposition scolaire du genre de celle que nous avons organisée à Paris, l'année passée ?

Permettez-moi donc de vous renouveler de la manière la plus pressante l'appel que j'ai déjà fait de prendre part au prochain concours d'Ottawa.

Il reste encore assez de temps pour cela dans toutes les institutions. S'ils s'agissait de préparer quelque travail

exceptionnel, on aurait sans doute raison de dire que l'année scolaire est trop avancée pour l'entreprendre ; mais nous ne voulons pas de travaux exceptionnels. Nous voulons l'œuvre ordinaire, journalière des classes, afin de pouvoir dire que notre exposition est sincère, qu'elle n'est, en réalité, que notre système scolaire pris sur le fait.

Envoyez-moi donc vos travaux de fin d'année ; c'est ce qu'il faut, et nous ne demandons rien de plus.

Si vous pouviez recueillir ces travaux dans le *cahier unique*, je le préférerais ; mais tout autre cahier sera accepté avec empressement. Je ne ferai d'exception que pour ceux qui me paraîtront un travail revu par le maître, et non pas l'œuvre même de l'élève, son devoir ordinaire. Je tiens avant tout à avoir les compositions telles quelles, avec toutes leurs fautes corrigées par le professeur, avec leur naïveté, leurs bevue même, mais aussi avec leur originalité et leur grâce naturelle.

Un mot résume toute ma pensée : Montrons-nous tels que nous sommes.

On voudra bien me faire les envois du 1^{er} juillet au 10 août prochain, et me les adresser à *Montréal, à l'école normale Jacques-Cartier*. Il faudra payer le port jusqu'à Montréal.

Je vous prie de vouloir bien agréer l'assurance de mes sentiments très-distingués.

LE SURINTENDANT.

Je suis heureux d'avoir à remercier publiquement les établissements d'éducation supérieure et les titulaires des écoles primaires qui m'ont aidé dans l'organisation de cette exposition. Leur bonne volonté montre, de manière à donner courage à tous les amis de l'éducation, quel succès on peut obtenir lorsqu'on fait appel au patriotisme et au talent de la nation.

Nos succès en France porteront leurs fruits. Déjà j'ai pu constater, par les nombreuses lettres qui m'ont été adressées de l'étranger, que notre exposition scolaire avait été particulièrement remarquée. Le pays profitera nécessairement de la notoriété acquise au nom canadien.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

GÉDÉON OUMET,
Surintendant.

Compte-rendu des délibérations du comité catholique du conseil de l'instruction publique.

SÉANCES DES 12, 13, 14 et 15 NOV. 1879.

Mercredi, le 12.

Présents :—Le Surintendant, président ; Mgr l'Archevêque de Québec ; NN. SS. les évêques des Trois-Rivières, de Rimouski, de St. Hyacinthe, de Sherbrooke, d'Ottawa, de Chicoutimi ; l'hon. P. J. O. Chauveau, Sir N. F. Ouellet, l'hon. juge Jetté, P. S. Murphy, écrl., le Dr. H. LaRue, et M. le G. V. Moreau, représentant Mgr. de Montréal.

I.—Lecture d'une lettre de Mgr. de Montréal autorisant M. le G. V. Moreau à le représenter au Comité, et d'une lettre de l'hon. M. Ryan s'excusant de ne pouvoir assister à cette séance.

II.—Lecture du compte-rendu de la dernière séance, lequel est approuvé avec la modification formulée dans la résolution suivante :

Proposé par l'hon. M. Chauveau :

“ Que dans la résolution prise sur le rapport de l'abbé Verreau, daté le 13 mai 1879, tous les mots après “ demande ” soient effacés.”—Adopté.

III.—Mgr. de Sherbrooke annonce que le Révérend M. Masson a retiré sa démission de membre du bureau d'examineurs de Richmond.

VII.—Le sous-comité d'examen des livres d'école fait le rapport suivant :

11 novembre 1879.

Le sous-comité d'examen des livres soumis à l'approbation du conseil de l'instruction publique a l'honneur de faire le rapport suivant :

Présents : Mgr. l'Arch. de Québec, président, l'honorable P. J. O. Chauveau, Mgr. Langevin, év. de Rimouski, Mgr. A. Racine, év. de Sherbrooke.

Child's Catechism of sacred history. Remis à plus tard quand on aura vu la suite.

Histoire de France, imprimée chez Rolland. Simple reproduction d'un ouvrage fait en France pour la France, pas supérieur aux histoires déjà approuvées.

Tenue des livres, par les SS. de la congrégation N. D. de Montréal. Approuvé.

Histoire sainte, imprimée chez Rolland. Approuvée avec recommandation de remplacer les gravures dans une autre édition par quelque chose de mieux.

Enseignement du dessin linéaire par les SS. de la cong. N. D. de Montréal. Approbation suspendue jusqu'à l'examen fait ou à faire par le conseil des arts et manufactures.

Blancs pour les examens de grammaire, 4 cahiers. Approuvé.

(Signé) E. A. ARCH. de Québec.

Ce rapport est adopté, sauf en ce qui concerne “ l'histoire sainte,” imprimée chez Rolland, Montréal, à laquelle ce Comité ne croit pas devoir accorder son approbation.

VIII.—Proposé par l'hon. M. Chauveau, secondé par Mgr. de Rimouski :

“ Que lorsque l'examen de quelque ouvrage soumis à l'approbation du Comité sera renvoyé à quelque personne dont il sera désirable de s'assurer le concours à raison de ses connaissances spéciales, le Surintendant exige des auteurs, éditeurs ou autres personnes qui demandent l'approbation, telle somme qu'il croira convenable pour la rémunération de la personne chargée d'examiner l'ouvrage.”—Adopté.

IX.—Proposé par Mgr. de Rimouski :

“ Que la commission d'examen des candidats inspecteurs d'écoles soit autorisée à tenir une nouvelle séance d'examen.”—Adopté.

X. Proposé par l'hon. M. Chauveau :

“ Que cette commission soit autorisée à préparer un programme pour l'examen des candidats inspecteurs, aussitôt que possible.”

Proposé en amendement par Mgr. de Rimouski :

“ Que vu l'inconvénient des programmes pour les concours, la dite commission, tout en adoptant un programme pour sa propre direction, n'y soumettra pas les candidats.”

Pour l'amendement :

Mgr. des Trois-Rivières, Mgr. de St. Hyacinthe, Mgr. de Rimouski, M. le G. V. Moreau.

Contre :—Mgr. l'Archevêque, Mgr. d'Ottawa, Mgr. de Chicoutimi, Mgr. de Sherbrooke, l'hon. M. Chauveau, Sir N. F. Belleau, l'hon. juge Jetté, M. Murphy, M. le Dr. LaRue.

L'amendement est, en conséquence, rejeté, et la proposition principale adoptée.

XI.—Le Comité décide de recommander au gouvernement de nommer membre du bureau d'examineurs de Gaspé le Révérend Joseph Omer Normandin, curé de la Grande Rivière, à la place du Rév. P. J. Saucier qui a quitté le comté, et membres du bureau d'examineurs de St. Hyacinthe le Rév. Alexis Xyste Bernard, prêtre, chanoine, et Henri St. Germain, écrivain, médecin, à la place du Rév. L. Misaël Archambault et de S. Bertrand qui ont résigné.

XII.—Le Comité décide à l'unanimité de recommander au gouvernement, comme matière d'intérêt public et comme question d'urgence :

1o. D'aviser aux moyens de servir aux inspecteurs d'école le même traitement qu'en l'année 1877-78.

2o. D'aviser aux moyens de fournir au Surintendant la somme ordinairement accordée pour les livres à donner en prix dans les écoles.

3o. D'aviser aux moyens de fournir aux écoles normales la somme ordinaire de \$46,000 par année.

XIII.—Le Comité adopte les règlements suivants :

Règlement du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, en conformité de la 29e Vict. ch. 48, sect. 2.

Chaque fois qu'il sera représenté au surintendant, par rapport spécial et motivé d'un inspecteur d'écoles, qu'un instituteur ou une institutrice enseigne dans les limites du district d'inspection de tel inspecteur, sans avoir les connaissances ou les aptitudes requises pour enseigner, bien que tel instituteur ou telle institutrice soit porteur d'un diplôme ou brevet de capacité provenant d'un bureau d'examineurs, le surintendant donnera notification à tel instituteur ou institutrice d'avoir à se présenter *de novo* devant tel bureau d'examineurs, au temps qui lui sera indiqué, et le surintendant fera connaître par écrit à tel bureau d'examineurs le nom de tel instituteur ou institutrice qui sera ainsi obligé à subir un nouvel examen.

Tel bureau d'examineurs fera subir un examen *de novo* à tel instituteur ou institutrice, au temps et à celle de ses séances qu'il indiquera à tel instituteur ou institutrice, sur les matières prescrites par la loi et les règlements en force, suivant le degré d'enseignement pour lequel tel instituteur ou institutrice a déjà reçu un diplôme ; et, si l'examen est jugé satisfaisant par tel bureau d'examineurs, celui-ci délivrera un nouveau certificat à tel candidat ; mais si le dit bureau ne peut accorder tel nouveau certificat, le premier certificat ou diplôme obtenu sera nul et de nul effet.

Tout tel instituteur ou institutrice qui refusera ou négligera de se conformer à l'ordre du surintendant ou à celui du dit bureau d'examineurs, sans raison valable que tel bureau d'examineurs admettra ou rejettera, perdra son diplôme ou brevet et tous droits à enseigner à l'avenir.

Néanmoins, tel instituteur ou institutrice pourra, à l'expiration d'une année après son renvoi par le dit bureau d'examineurs, se présenter de nouveau aux conditions de la loi, et obtenir un brevet de capacité, s'il en est jugé digne.

Tel bureau d'examineurs fera rapport de toutes ses procédures au département de l'instruction publique avec toutes pièces justificatives de l'examen.

Et il est décidé que le Surintendant soumettra ces règlements à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en conseil.

Jeudi, le 13.

Présents : Les mêmes.

XIV.—Le Comité consacre toute cette séance à la révision des listes de distribution du fonds de l'éducation supérieure et du fonds des municipalités pauvres, préparées par le Surintendant.

Vendredi, le 14.

XIV bis.—Le Comité continue la révision des listes de distribution de fonds commencée la veille.

XV.—A l'article de \$70 accordées à l'école-modèle de garçons de St. Alexandre, comté d'Iberville, Mgr. l'Archevêque propose que cette subvention soit réduite à \$60.

Un vote a lieu sur cette proposition, avec le résultat suivant :

Pour :—Mgr. l'Archevêque, NN. SS. des Trois-Rivières, d'Ottawa, de Sherbrooke, de St. Hyacinthe, de Rimouski, M. le G. V. Moreau, Dr. LaRue, P. S. Murphy, Sir N. F. Belleau, l'hon. juge Jetté.

Contre :—L'hon. M. Chauveau.

La proposition est adoptée.

XVI.—L'article de \$60 accordées à l'école modèle de St. Georges (Beauce) est réduit à \$50, et le Surintendant est prié de ne payer cette subvention qu'après que les comptes de cette municipalité auront été réglés à sa satisfaction.

XVII.—L'article de \$70 accordées à St. Denis (Kamouraska) est rayé, vu que les commissaires d'écoles de cette paroisse ne se sont pas encore soumis aux décisions du Surintendant.

XVIII.—Le Comité décide d'accorder, mais pour cette année seulement, \$50, sur le fonds des municipalités pauvres, à la municipalité de St. Grégoire le Grand (Iberville), vu les pertes éprouvées par cette paroisse par suite de la destruction de ses livres de comptes dans un incendie.

XIX.—Sur proposition de Sir N. F. Belleau, le Comité autorise le surintendant à retenir une somme n'excédant pas 25 p. 100 sur la subvention ordinaire des municipalités qui n'ont pas transmis leurs rapports d'éducation supérieure à l'époque voulue par la loi.

Samedi, le 15.

XX. Sur proposition de Mgr. des Trois-Rivières, le Comité approuve, telles qu'amendées, les listes de distribution du fonds de l'éducation supérieure et du fonds des municipalités pauvres.

XXI.—Sir Narcisse F. Belleau propose :

"Que vu les besoins croissants de l'éducation supérieure dans cette province, M. le surintendant soit autorisé à demander au gouvernement une somme additionnelle, et que cette somme soit d'au moins deux mille piastres, afin que la somme totale distribuée par ce Conseil cette année soit au moins égale à celle de l'année dernière."—Adopté.

XXII.—Proposé par Mgr. de Chicoutimi :

"Que le bureau d'examineurs de Chicoutimi soit autorisé à conférer, outre les diplômes d'école élémentaire, des diplômes d'école modèle pour les comtés de Chicoutimi, Charlevoix et Saguenay."—Adopté.

XXIII.—Proposé par Mgr. de Rimouski :

"Que le bureau d'examineurs de Rimouski soit autorisé à conférer des diplômes d'école élémentaire pour les comtés de Témiscouata et de Saguenay."—Adopté.

XXIV.—M. Chauveau donne avis qu'à la prochaine séance il proposera qu'à l'avenir toute institution recevant une subvention du fonds de l'éducation supérieure, à l'exception des collèges classiques, qui aura refusé de recevoir la visite de l'inspecteur, soit privée de sa subvention.

XXV.—L'Hon. Sir N. F. Belleau donne avis qu'à la prochaine séance de ce Comité il proposera les deux motions suivantes :

1o. Qu'à l'avenir il ne soit accordé aucune subvention à même le fonds d'éducation supérieure, pour aider à la construction ou réparation de bâtiments scolaires ou pour aider à payer les dettes contractées pour la construction ou réparation de bâtiments, mais que ces constructions et réparations ne soient faites que conformément aux lois scolaires, et les dettes payées aussi conformément aux dites lois.

2o. Que, pour une répartition plus équitable des deniers votés pour la législature pour l'encouragement de l'éducation supérieure en cette province, il convient que le comité du conseil soit mis en possession par qui de droit du montant des allocations spéciales faites par la législature à aucune personne, association, ou corporation, demandant de l'aide à ce Comité à même le fonds d'éducation supérieure, du montant reçu durant l'année alors expirée, soit par cotisation ou rétribution mensuelle ou de toute autre source.

Copie du procès-verbal des délibérations du comité protestant du conseil de l'instruction publique à son assemblée du 28 nov. 1879

(TRADUCTION)

Présents : Le très-révérend Bond, évêque anglican de Montréal, M. le principal Dawson, L. L. D., F. R. S., etc., R. W. Heneker, écr., le vénérable archidiacre Leach, L. L. D., M. le Dr. Cook, l'hon. W. W. Lynch et l'hon. G. Ouimet, surintendant de l'instruction publique.

En l'absence du président, M. le Dr. Dawson est prié d'occuper le fauteuil.

Les minutes de l'assemblée ordinaire du 28 mai et de l'assemblée spéciale du 30 juillet dernier sont lues et approuvées.

En l'absence de Sa Seigneurie l'évêque de Québec, M. Heneker lit le rapport suivant du sous-comité chargé de l'examen des rapports des inspecteurs d'académies et d'écoles modèles :

"Le sous-comité chargé de l'examen des rapports des inspecteurs d'académies et d'écoles modèles a parcouru attentivement le sommaire et le compte rendu détaillé de chacune de ces institutions.

"Il y a, suivant lui, quelque difficulté à déterminer le degré relatif d'efficacité des écoles, parce que dans la classification qu'ils ont faite de ces écoles, les inspecteurs ont confondu le côté matériel et le côté intellectuel de l'établissement.

"Le sous-comité, tout en pensant qu'il importe que chacune des matières soit l'objet d'un rapport, trouve qu'il est absolument nécessaire que ce rapport soit distinct.

"Il paraîtrait de plus que des élèves de choix seulement ont été examinés, ce que le sous-comité considère comme un défaut. Il est impossible en effet de juger de l'état des écoles, à moins d'examiner tous les élèves, pour savoir combien d'élèves sont censés apprendre un sujet donné, et combien de ces élèves ont satisfait l'examineur.

"Les choses étant ainsi, le sous-comité ne peut que recommander au Comité de prendre les écoles par ordre alphabétique et de décider le chiffre de leur allocation en se référant dans chaque cas aux rapports des inspecteurs.

"Il recommanderait, en outre, que, dans le but de montrer un exposé clair de la sorte, de la qualité et du degré d'instruction donnée dans chaque école, il soit préparé une formule d'examen que le Comité sanctionnerait pour être mise ultérieurement en usage, plan qui, selon lui, serait facilité par l'adoption d'une série uniforme de livres d'école."

Signé : T. W.

Québec, 27 mai 1879.

Le sous-comité met aussi sous les yeux de l'assemblée des modèles de tableaux destinés à montrer l'état de l'instruction dans chaque classe des écoles inspectées.

Le Comité s'accorde à recevoir le rapport ci-haut mentionné et décide, suivant la recommandation qui lui est faite, qu'à l'avenir les rapports des inspecteurs d'académies et d'écoles modèles traiteront séparément la partie matérielle et la partie intellectuelle de chaque établissement scolaire.

Il convient en outre de nommer de nouveau le même sous-comité en lui adjoignant M. Leach, et de lui référer l'examen des formules destinées à indiquer l'état de l'instruction dans chaque classe des écoles inspectées et l'adoption d'une série uniforme de livres d'école, sa prochaine réunion devant avoir lieu à Montréal pendant les vacances de Noël.

Pour ce qui est de l'inscription de médecine et des examens d'admission à l'étude des professions d'avocat, notaire et autres, M. le Dr. Dawson dit qu'à la dernière session de la législature de la province un bill proposé à ce sujet n'a pas été adopté. Le sous-comité chargé de s'occuper de la question est nommé de nouveau.

Instruction est donnée au secrétaire d'appeler l'attention des directeurs de collèges et d'académies sur les prescriptions à remplir pour que le gouvernement de la Puissance vienne en aide aux exercices militaires suivis dans ces établissements.

L'Hon. M. Lynch expose qu'il a fait connaître au dernier gouvernement le chiffre des arrérages des droits de licences de mariage aujourd'hui entre les mains du gouvernement de la Puissance, mais qu'aucune action n'a encore été prise à cet égard.

Il est résolu de nommer de nouveau le sous-comité chargé de s'occuper de la question, en substituant au nom de l'Hon. W. W. Lynch celui de M. R. W. Heneker.

Sur motion de M. R. W. Heneker, secondé par le vénérable archidiacre Leach, il est unanimement résolu d'adopter les résolutions suivantes passées par le Comité catholique :

" Le Comité décide à l'unanimité que les demandes suivantes sont, dans l'intérêt public, tellement urgentes qu'il y a lieu de presser le gouvernement de leur accorder au plutôt toute son attention et d'agir en conséquence.

" 1o. Continuation des traitements des inspecteurs d'écoles sur le même pied qu'ils étaient dans l'année 1877-78.

" 2o. Continuation des subsides ordinaires pour les livres à donner en prix.

" 3o. Continuation du crédit de \$46,000 voté pour les écoles normales."

Sur motion de M. R. W. Heneker, secondé par le vénérable archidiacre Leach, il est résolu :

Qu'un sous-comité sera nommé aux fins de s'entendre avec le sous-comité catholique romain sur le sujet des inspecteurs, aussi bien que sur toutes autres matières ayant trait à l'éducation en général, et que l'hon. surintendant sera prié d'agir comme convener ayant droit de convocation, le dit sous-comité devant se composer des membres suivants : R. W. Heneker, écr., le Dr. Church, Sa Seigneurie l'évêque anglican de Québec, le Dr. Cook et le Dr. Dawson.

Le revenu provenant des droits de licences de mariage, déduction faite d'une somme de \$200, pour frais d'administration, s'est élevé pour l'année écoulée à \$5,314. De cette somme \$5,000 ont été affectées à l'éducation universitaire, comme suit :

Université McGill.....	\$2,500
Collège Morrin.....	1,250
Université de "Bishop's College" Lennoxville.....	1,250
	\$5,000

La balance (\$314.) des droits sur les licences de mariage, ajoutée à la subvention provenant du fonds de l'éducation supérieure (\$9,980.13) laisse un total de \$10,294.13 à distribuer cette année.

Le Comité, après mûr examen des notes des inspecteurs d'académies et d'écoles-modèles, ainsi que des rapports spéciaux provenant des diverses institutions d'éducation supérieure, s'accorde à recommander de payer les sommes suivantes portées vis-à-vis le nom de chacune de ces institutions, savoir :

Université McGill.....	\$1,650
Collège Morrin.....	500
Collège St. Francis, Richmond.....	1,000
Université de "Bishop's College" Lennoxville.....	1,000
	\$4,150

ACADÉMIES

Classe I

Stanstead (Ladies' College).....	\$ 600
Huntingdon.....	600
Lachute, Argenteuil.....	500
Coaticook.....	400
	\$2,100

Classe II

Granby, Shefford.....	\$ 300
Sherbrooke.....	300
Compton (Ladies' College).....	300
Bedford, Missisquoi.....	300
Clarendon, Pontiac.....	200
	\$1,400

Classe III

St. Johns.....	\$ 150
Magog, Stanstead.....	150
Cookshire, Compton.....	150
Dunham, Missisquoi.....	150
Inverness, Mégantic.....	150
Sweetsburgh, Missisquoi.....	150
Knowlton, Brome.....	150
Danville, Richmond.....	150
	\$1,200

Classe IV

Hatley, Stanstead.....	\$ 100
Freligsburg, Missisquoi.....	100
	\$ 200

Total pour Académies.....\$4,900

Berthier-en-haut figurait dans la classe III et Waterloo (Shefford) dans la classe IV ; mais comme il n'y a pas eu de rapport de ces académies, on n'a pu, en attendant, recommander de leur payer aucune allocation.

ÉCOLES MODÈLES

Classe I

Lacolle, St. Jean.....	\$ 100
Barnston, Stanstead.....	80
Sutton, Brome.....	75
St. Henri, Hochelaga.....	75
Valleyfield, Beauharnois.....	75
Lapesche, Ottawa.....	75
	\$ 480

Classe II

Clarendon, Pontiac.....	\$ 50
Clarenceville, Missisquoi.....	50
Mansonville, Brome.....	50
Stanbridge, Missisquoi.....	50
Cowansville, Missisquoi.....	50
Philipsburg, Missisquoi.....	50
Bury, Compton.....	50
Marbleton, Wolfe.....	50
Maple Grove, Mégantic.....	50
Cité de Hull.....	50
Leeds, Mégantic.....	50
St. Dunstan, Québec.....	50
Three-Rivers, St. Maurice.....	50

\$ 550

Total pour écoles modèles.....\$1,130

Total pour les diverses institutions d'éducation supérieure \$10,180, laissant à dépenser une balance de \$114.13.

Ulverton et St. Etienne n'ayant pas transmis de rapport, aucune subvention n'a été accordée à ces institutions.

Le comité recommande de payer les allocations spéciales ordinaires

1o. du High School de Montréal.....	\$1,485
2o. " " de Québec.....	1,285

Sur la recommandation de M. l'inspecteur Emberson, le comité décide d'offrir, sur le fonds de l'éducation supérieure, une subvention à la meilleure école protestante du comté de Montcalm, remplissant d'après le rapport de M. l'inspecteur Dorval, les conditions d'une école modèle.

Le secrétaire met devant le Comité les rapports des séances tenues en mai et en novembre dernier par les commissions chargées d'examiner les aspirants ou aspirantes à l'enseignement, en même temps que les suggestions du Dr. Cornish, président du bureau d'examineurs de Montréal, pour que dorénavant le dessin linéaire, l'usage des globes et la tenue des livres soient supprimés comme matières d'examen, le Dr. Cornish offrant de préparer pour la sanction du Comité un modèle de diplôme plus simple pour tous les grades.

Le Comité donne, en conséquence, instruction au secrétaire d'écrire au Dr. Cornish que, comme la loi a rendu obligatoire l'enseignement du dessin, de l'usage des globes et de la tenue des livres dans nos écoles, il n'est pas permis de faire disparaître ces branches d'instruction du programme d'examen, mais qu'on peut les rendre aussi simples qu'il faut, et de lui demander d'avoir la bonté de préparer un modèle de diplôme pour tous les grades d'instituteurs.

Il est donné lecture de lettres des inspecteurs MM. Lothergill et Hubbard, relativement au peu de reconnaissances que possèdent en matière de Saintes Ecritures les aspirants au brevet d'instituteurs. Il appert aussi des rapports des inspecteurs d'académies et d'écoles modèles que dans plusieurs de ces institutions les élèves ne lisent pas l'Ecriture Sainte et ne reçoivent aucune instruction religieuse.

Le Comité décide de référer au sous-comité d'inspection la question de la lecture et de l'enseignement de l'Ecriture Sainte.

Le secrétaire lit des lettres de MM. Lyster et Ruel, secrétaire du bureau d'examineurs de Carleton, comté de Bonaventure, d'après lesquelles il paraît que, dans quelques cas, des instituteurs protestants ont reçu des diplômes sans s'être soumis aux nouveaux règlements. Le comité donne instruction au secrétaire d'écrire à MM. Lyster et Ruel qu'il faut qu'à l'avenir tout aspirant protestant au brevet d'instituteur soit examiné sur les bulletins imprimés que publie le Comité.

Quant à l'inconvénient dont parle la lettre de M. Lyster, que présentent les mois de mai et novembre, époques actuelles des examens pour les aspirants au brevet de capacité, le Comité en remet la considération à une assemblée ultérieure.

Le secrétaire est chargé de répondre à la lettre par laquelle M. Forde, instituteur à l'école modèle de Clarendon, demande si un diplôme de 1ère classe délivré par le "Bureau national d'éducation d'Irlande" est équivalent à un diplôme d'école modèle de cette province: que le Comité exige que tous les instituteurs soient porteurs de diplômes de la province.

La demande de MM. Alexander et Hugh Elliott d'une allocation sur le "fonds de l'éducation supérieure" en faveur de l'école No. 5 de Clarendon est rejetée à cause de la grande proximité de cette école de l'académie de Clarendon.

Lecture est faite de lettres par lesquelles M. James G. Black sollicite une allocation sur le fonds de l'éducation supérieure pour l'école de Thurso, et M. Wm. Uprichard demande une augmentation de celle qui est faite à l'école modèle de La Pêche.

Plusieurs séries de livres d'école de chez Adam Miller & Cie, éditeurs à Toronto, ainsi qu'une proposition faite par cette maison de fournir aux instituteurs de cette province le "Journal of Education" publié par elle, sont référées au sous-comité d'inspection, etc.

Le secrétaire soumet un état du fonds des contingents, montrant une balance de \$1,671.55 au crédit du Comité, lequel état est examiné et trouvé exact.

Les comptes suivants sont soumis au Comité qui en ordonne le paiement :

1o. Dépenses contingentes du secrétaire.....	\$ 9.62
2o. J. Lovell écr., impression de bulletins d'examen.....	39.50
3o. Wm. Stanley & Cie, livres de comptes.....	2.72

MM. Emberson et Weir sont nommés inspecteurs des académies et écoles modèles de la province de Québec subventionnées sur le fonds de l'éducation supérieure, aux mêmes conditions que par le passé, c'est-à-dire, moyennant une augmentation pour chacun de \$250 sur son traitement actuel, le temps de l'inspection devant être fixé par le sous-comité chargé de l'examen des livres d'école pour académies, etc.

Comme il ne reste plus d'affaires à traiter, le Comité s'ajourne au mercredi 24 février 1880 et plus tôt, s'il est nécessaire, à l'appel du président.

GEORGE WEIR,

Secrétaire, Comité protestant du conseil de l'instruction publique.

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879.

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1879 Subven- tion
							\$ cts.
ARGENTEUIL							
St. André (Académie Bonin).....				1		85	100 00
ARTHABASKA							
Arthabaskaville (St. Christophe).....		1				135	250 00
Stanford			1			42	50 00
St. Christophe.....			1 (c)			114	100 00
St. Norbert.....			1			72	50 00
Victoriaville.....			1 (c)			106	100 00
L'ASSOMPTION							
L'assomption.....	1					254	1500 00
“.....					1 (c)	174	75 00
St. Henri de Mascouche.....					1 (c)	108	80 00
L'Assomption village.....			1 (g)			40	50 00
St. Lin.....					1 (c)	171	100 00
St. Roch de l'Achigan.....			1 (g)			70	50 00
“.....			1 (c)			190	80 00
BAGOT							
St. Hugues.....					1 (c)	130	80 00
Acton Vale.....			1 (g)			124	50 00
“.....			1 (c)			206	100 00
Ste. Rosalie.....			1			79	80 00
St. Simon.....			1 (g)			50	50 00
St. Ephrem d'Upton.....			1			165	100 00
BEAUCE							
Ste. Marie.....		1				130	300 00
“.....					1 (c)	130	250 00
St. George.....			1			60	50 00
St. Joseph.....			1 (g)			52	60 00
“.....					1 (c)	136	250 00
St. Pierre de Broughton.....			1			56	50 00
St. François.....						25	50 00
BEAUHARNOIS							
Beauharnois ville.....				1 (g)		184	160 00
St. Timothé.....				1 (g)		90	150 00
St. Clément (Beauharnois ville).....					1 (c)	280	120 00
St. Timothé.....					1 (c)	100	100 00
Ste. Cécile de Valleyfield.....					1 (c)	326	150 00
“.....			1 (g)			267	115 00
St. Louis de Gonsague.....			“			120	50 00
“.....			1 (c)			93	56 00
BELLECHASSE							
St. Michel.....					1 (c)	100	125 00
St. Charles.....			1 (f)			66	100 00
St. Gervais.....			1 (c)			90	80 00
“.....			1 (g)			87	40 00
St. Raphaël.....			1			94	50 00
St. Valier.....			1 (f)			62	50 00
“.....			1 (g)			50	50 00

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879—(Suite)

CONTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N° d'élèves	1877 Subven- tion
BERTHIER							\$ cts.
Berthier.....				1 [g]		115	200 00
".....					1 [f. c]	117	100 00
St. Cuthbert.....					"	160	50 00
Lanoraie.....			1 [c]			160	70 00
".....			1 [g]			110	70 00
St. Barthélemi.....			1			15	50 00
St. Gabriel.....			1 [g]			81	50 00
".....			1 [c]			94	50 00
St. Norbert.....			1 [m]			129	40 00
BONAVENTURE							
Carleton.....			1 [m]			68	100 00
Maria.....			1 [m]			64	70 00
Nouvelle.....			1			67	50 00
St. Bonaventure d'Hamilton.....			1 [m]			54	60 00
CHAMBLY							
Longueuil.....		1				220	250 00
Chambly.....		1				103	400 00
Boucherville.....					1 [c]	123	60 00
Chambly.....					"	120	120 00
Longueuil.....					"	312	225 00
Boucherville.....			1 [g]			110	60 00
Chambly (Canton).....			1 [m]			98	60 00
St. Bruno.....			1 [m]			73	60 00
St. Hubert.....			1 [g]			50	50 00
".....					1 [c]	108	40 00
CHAMPLAIN							
Ste. Anne de la Pérade.....					1 [c]	150	100 00
Batiscan.....			1 [g & f]			444	45 00
Champlain Village.....					1 [c]	65	70 00
".....			1 [g]			65	60 00
Ste. Geneviève.....			1 [m]			120	70 00
St. Maurice.....			1 [m]			65	60 00
St. Narcisse.....			1 [m]			111	60 00
St. Stanislas.....			1 [m]			122	70 00
Ste. Anne la Pérade.....			1 [g]			131	100 00
CHARLEVOIX							
Baie St. Paul.....				1 [g]		113	140 00
".....					1 [c]	170	160 00
Eboulements.....			1 [g]			65	70 00
Malbaie.....			1 [c]			96	100 00
St. Agnès.....			1 [m]			70	50 00
St. Irénée.....			1 [m]			67	60 00
St. Urbain.....			1 [m]			52	40 00
St. Etienne.....			1 [g]			60	40 00
CHATEAUGUAY							
Châteauguay.....			1 [c]			82	75 00
St. Jean Chrysostôme.....			1 [m]			255	100 00
St. Joachim de Châteauguay.....			1 [g]			47	40 00
Ste. Martine.....			"			75	50 00
".....			1 [f]			78	40 00
Ste. Philomène.....			1 [g]			51	60 00

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879—(Suite)

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1877 Subven- tion
CHICOUTIMI							\$ cts.
Chicoutimi.....	1					95	2000 00
Bago'tville (St. Alphonse).....			1 [g & f]			30	50 00
Chicoutimi.....					1 [c]	70	150 00
Grande Baie (St. Alexis).....			1 [f]			66	50 00
Hébertville.....			1 [m]			30	70 00
Notre Dame de Laterrière.....			1 [m]			75	70 00
Ste. Anne.....			1 [m]			80	40 00
Grande Baie (St. Alexis).....			1 [g]			73	50 00
St. Jérôme.....			1 [m]			56	40 00
COMPTON							
Hereford.....			1 [c]			73	100 00
DEUX MONTAGNES							
St. Eustache.....				1 [g]		106	150 00
St. Benoit.....					1 [c]	86	120 00
St. Eustache.....					1 [c]	144	75 00
Ste. Scholastique.....					1 [c]	120	150 00
St. Joachim.....			1 [m]			78	70 00
St. Placide.....			1 [m]			45	40 00
St. Hermas.....			1 [m]			97	50 00
DORCHESTER							
St. Anselme.....			1 [g]			60	40 00
Ste. Claire.....			1 [m]			54	100 00
St. Anselme.....			1 [c]			65	70 00
DRUMMOND							
Grantham (Drummondville).....			1 [g]			57	50 00
St. Germain de Grantham.....			1 [m]			110	50 00
St. Pierre de Durham (Village L'Avenir.....			1 [m]			69	50 00
Drummondville.....			1 [c]			94	60 00
Kingsey (St. Félix).....			1			43	40 00
GASPÉ							
Grande Rivière.....			1 [m]			64	60 00
Cap Chatte.....			1 [m]			65	60 00
Percé.....			1 [m]			65	70 00
Ste. Anne des Monts.....			1 [m]			60	65 00
Iles de la Magdelène.....			1 [c]			66	100 00
Rivières aux Renards.....			1 [m]			72	40 00
HOCHELAGA							
Pointe aux Trembles.....				1 [g]		63	150 00
Côteau St. Louis.....				1 [g]		285	70 00
Longue Pointe.....					1 [c]	56	55 00
Pointe aux Trembles.....					1 [c]	115	150 00
Côte des Neiges.....					[ac]	110	40 00
St. Henri.....			1 [c]			130	60 00
St. Jean Baptiste.....			1 [c]			620	70 00
Sault aux Récollets.....			1 [g]			590	80 00
Académie Marie-Rose (St. Jean Bte).....			1 [c]			330	140 00
						62	50 00
						604	100 00

Liste de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879.—(Suite)

CONTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1877 Subven- tion
							\$ cts.
HUNTINGDON							
Huntingdon.....					1 (c)	50	100 00
Hemmingford.....			1 (c)			20	70 00
St. Anicet.....			1 (g)			50	50 00
St. Anicet.....			[c]			83	50 00
IBERVILLE							
St. Alexandre.....			1 (c)			93	50 00
".....			1 (g)			43	60 00
St. Athanase.....			1 (c)			90	100 00
Ste. Brigide.....			1 (m)			88	50 00
St. Grégoire le Grand.....			1 (m)			35	40 00
St. George de Henriville.....			1 (c)			114	40 00
do.....			1 (g)			98	70 00
ISLET							
L'Islet.....		1				135	250 00
".....					1 (c)	95	150 00
St Roch des Aulnets.....			1 (c)			34	50 00
St. Aubert.....			1 (c)			97	115 00
Ile aux Grues.....			1 (m)			107	40 00
JACQUES CARTIER							
St. Laurent.....		1				312	450 00
Lachine.....					1 (c)	318	180 00
Pointe Claire.....					"	118	75 00
Ste. Geneviève, No. 1.....					"	114	100 00
St. Laurent.....					"	175	170 00
Lachine.....			1 (g)			220	100 00
Pointe Claire.....			"			45	60 00
Ste. Anne du bout de l'Isle.....			1 (f)			90	45 00
".....			1 (g)			90	60 00
Ste. Geneviève, N. 1.....			"			92	50 00
JOLIETTE							
Joliette (ville).....	1					268	800 00
St. Ambroise.....					1 (c)	72	75 00
St. Charles.....					"	306	100 00
St. Paul de l'Industrie.....					"	93	80 00
Ste. Elisabeth.....			1 (g)			79	70 00
St. Félix de Valois.....			"			98	50 00
Ste. Elisabeth.....			1 (c)			138	100 00
Ste. Mélanie.....			1			86	70 00
KAMOURASKA							
Ste. Anne de la Pocatière.....	1					174	2000 00
Kamouraska.....				1 (g)		40	75 00
".....					1 (c)	120	80 00
Rivière Ouelle.....					"	110	100 00
".....			1 (g)			65	50 00
St. Alexandre.....			1			70	50 00
St. André.....			1			51	70 00
Ste. Anne de la Pocatière.....			1 (c)			126	190 00
St. Paschal.....			1			136	60 00

Liste de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879.—(Suite)

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1877 Subven- tion
							\$ cts.
LAPRAIRIE							
Laprairie (village).....				1 [g]		120	200 00
“ “.....					1 [c]	155	90 00
St. Constant.....			1			105	70 00
St. Isidore.....			1 [g]			68	60 00
St. Jacques le Mineur.....			1			100	80 00
St. Philippe.....			1			77	70 00
LAVAL							
Laval St. (Vincent de Paul).....		1				147	175 00
St. Martin.....					1 [c]	98	50 00
“ “.....			1 [g]			93	70 00
Ste. Rose.....						118	70 00
“ “.....			1 [c]			140	75 00
St. Vincent de Paul.....						154	50 00
LÉVIS							
Lévis.....	1					294	1200 00
Lévis.....					1 [c]	300	100 00
St. Joseph.....					“	408	200 00
St. Nicolas.....					“	115	150 00
Etchemin.....			1 [c]			268	100 00
Lauzon.....			1 [g]			397	200 00
St. Henri.....			1			25	50 00
St. Jean Chrysostôme.....			1			53	50 00
St. Lambert.....			1			60	150 00
St. Nicolas.....			1 [g]			64	60 00
St. Romuald (Etchemins).....			“			84	70 00
“ (New-Liverpool).....			[F]			108	60 00
LOTBINIÈRE							
Lotbinière.....			1 [c]			75	70 00
Ste. Croix.....					1 [c]	118	120 00
Leclercville.....			1			62	40 00
St. Agapit.....			1			45	50 00
St. Agathe No. 2.....			1			26	40 00
St. Antoine de Tilly.....			1			90	70 00
St. Apolinaire.....			1			35	70 00
St. Flavien.....			1			82	50 00
St. Jean des Chaillons.....			1			37	40 00
St. Louis Lotbinière.....			1 [g]			43	150 00
St. Sylvestre.....			1 [c]			80	100 00
MASKINONGÉ							
Rivière du Loup No. 1.....			1 [c]			216	50 00
“ “.....			1 [g]			116	60 00
St. Léon.....			1			68	50 00
St. Paulin.....			1 [c]			37	100 00
Ste. Ursule.....			1 [c]			48	100 00
MÉCANTIC							
Nelson.....			1			45	50 00
St. Calixte de Somerset.....			1 [c]			84	120 00
“ “.....			1 [g]			31	80 00
St. Ferdinand d'Halifax.....			1 [c]			48	120 00
Ste. Julie de Somerset.....			1			40	50 00

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879—(Suite)

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1879 Subven- tion
MISSISQUOI							\$ cts.
West Farnham.....	[c]	1				216	200 00
St. Romuald de Farnham.....			1 [c]			226	70 00
MONTCALM							
Rawdon.....			1 [c]			52	45 00
do			1 [g]			34	45 00
St. Esprit.....			1 [c]			176	50 00
St. Liguori.....			"			103	100 00
MONTMAGNY							
St. Thomas.....		1				40	140 00
"				1 [g]		190	200 00
St. Thomas.....					1 [c]	200	180 00
Berthier.....				1 [g & f]		102	50 00
Cap St. Ignace.....			1			90	40 00
Isle aux Grues.....			1			107	50 00
St. François (Rivière du Sud).....			1 [c]			60	60 00
MONTMORENCY							
Ste. Famille.....					1 [c]	66	90 00
St. Jean.....				1 [g & f]		120	100 00
Château-Richer.....			1 [g]			115	40 00
"			1 [c]			75	60 00
Ste. Brigitte Laval.....			1			25	40 00
Ste. Famille.....			1 [g]			132	60 00
St. Joachim.....			1			101	50 00
St. Laurent.....			1 [g]			57	60 00
"			1 [c]			82	100 00
St. Pierre.....			1			34	60 00
Ste. Pétronille.....			1			25	40 00
Ste. Anne de Beaupré.....			1 [c]			57	50 00
MONTRÉAL							
Ste. Marie.....	1					280	1750 00
Ecole des Sciences appliqué aux arts.....						10	2500 00
Académie Commerciale.....				1 [g]		335	500 00
Académie St. Denis (Rue St. Denis).....					1	240	90 00
Marianites (St. Hubert).....			1 [c]			108	100 00
St. Jacques (Montréal).....			1 [f]			675	650 00
Maitrise St. Pierre.....			1 [g]			118	150 00
Commissaires Catholiques.....						1895	1600 00
Sacré-cœur, Montréal (Rue Ontario).....			1 [c]			700	125 00
Académie, rue du Palais.....			[c]			125	40 00
Ste. Brigitte.....						291	100 00
Sacré-Cœur, (Rue Ste. Catherine) Montréal.....							40 00
NAPIERVILLE							
St. Cyprien.....				1 [g]		108	100 00
"					1 [c]	167	90 00
St. Michel.....			1 [c]			90	70 00
St. Patrice de Sherrington.....			1			90	70 00
St. Rémi.....			1 [c]			60	60 00
NICOLET							
St. Grégoire.....				1 [c]		186	175 00
Bécancour.....				1 [g & f]		70	60 00
Gentilly.....			1 [c]			85	135 00
Nicolet Ville			"			160	60 00
St. Célestin.....			"			103	80 00
Ste. Gertrude.....			1 [f]			42	60 00
Ste. Monique.....			1 [c]			89	50 00
St. Pierre des Becquets.....			1			73	50 00

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879—(Suite)

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1879 Subven- tion \$ cts.
OTTAWA							
Hull.....			1 [g]			250	100 00
Maniwaki (N. D. du Désert).....			1 [c]			148	70 00
Montebello.....			"			147	200 00
N. D. de Toutes Grâces (Hull).....			"			79	200 00
St. André Avelin.....			1			80	50 00
Aylmer.....			1 [c]			71	200 00
Waterloo.....			"			145	120 00
Buckingham.....			"			55	70 00
Pointe à Gatineau.....			1 [g]			130	50 00
Ripon.....			1 [m]			76	40 00
PORTNEUF							
Pointe aux Trembles.....					1 [c]	140	220 00
Cap Santé.....			1			80	65 00
Deschambault.....			1 [g]			60	80 00
".....			1 [c]			84	140 00
Grondines, No. 2.....			1			84	50 00
Pointe aux Trembles.....			1 [g]			73	60 00
Portneuf.....			1 [f]			78	45 00
".....			1 [g]			70	50 00
St. Augustin.....			1			46	75 00
St. Basile.....			1			73	50 00
Ste. Catherine.....			1			47	50 00
St. Jean Ecureuils.....			1			85	50 00
QUÉBEC (VILLE)							
Ecole de dessin et des arts.....				1 [g]		275	1000 00
Ecole du Patronage.....			1 [g]			160	200 00
Com. Cathol. (Frères des Ecoles Chrésiennes).....			3 [g]			2300	486 00
Ecole Com. du Faubourg St. Jean (Fecteau).....			1			40	75 00
Société d'éducation.....						442	944 00
Sœurs de Charité.....			1 [f]			54	100 00
Sœurs du Bon Pasteur.....			1 [f]			550	100 00
Sœurs de la Congrégation.....			1 [c]			1085	100 00
St. Sauveur.....			1 [c]			647	200 00
St. Sauveur (Les Frères).....			1 [g]			600	200 00
Orphelinat des Sœurs de Charité.....			1 [c]			66	50 00
N. D. de la Garde (Cap Blanc).....			1 [m]			153	100 00
Ecole de Mme Côté (St. Roch).....						150	40 00
QUÉBEC (COMTÉ)							
St. Colomban.....				1 [g & f]		160	200 00
Beauport.....			1 [g & f]			76	50 00
Cap Rouge.....			1 [g]			70	100 00
".....			1 [f]			62	40 00
Charlesbourg.....			1 [g]			87	40 00
".....			1 [f]			80	40 00
St. Ambroise.....			1			49	50 00
Syllery.....			1 [c]			132	188 00
Charlesbourg N. D. des Laurentides.....			1 [c]			101	100 00
Ancienne Lorette.....			1			58	45 00
Ste. Foye.....			1			70	70 00
Bellevue.....			1 [c]			128	150 00
RICHELIEU							
Sorel, ville.....				1 [g]		300	330 00
".....					1 [c]	508	350 00
St. Aimé.....					1 [c]	146	60 00
".....			1 [c]			161	130 00
St. Ours ville.....			1 [g]			108	70 00
".....			1 [c]			160	80 00

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879—[Suite]

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1877 Subven- tion
RIMOUSKI							\$ cts.
Rimouski.....	1					136	2000 00
St. Germain.....				1 [g]		176	300 00
Matane.....			1			120	50 00
Ste. Angèle de Mérici.....			1			62	50 00
St. Cécile du Bic.....			1			100	60 00
St. Fabien.....			1			112	50 00
Rimouski (Orphelinat).....						29	50 00
St. Octave de Métis.....						115	50 00
St. Simon.....						111	50 00
McNider [l'Assomption].....						102	50 00
ROUVILLE							
Ste. Marie.....		1				218	700 00
St. Césaire.....		1				216	275 00
“.....					1 [c]	174	75 00
St. Hilaire.....					1 [c]	82	80 00
Ste. Marie.....					1 [c]	142	110 00
St. Hilaire.....			1 [g]			54	60 00
St. Mathias.....			1			70	50 00
Ste. Angèle.....			1				40 00
ST. HYACINTHE							
St. Hyacinthe [ville].....	1					266	800 00
St. Denis.....					1 [c]	120	90 00
St. Hyacinthe [ville] Sœurs de la Présentation.....					1 “	187	160 00
St. Charles.....			1			122	100 00
St. Denis.....			1 [g]			69	60 00
St. Hyacinthe [ville] Académie [Girouard].....					1 [g]	122	40 00
ST. JEAN							
St. Jean [ville].....				1 [g]		313	3600 00
“.....					1 [c]	329	180 00
Lacolle.....			1 [g & f]			91	60 00
Ste. Marguerite, l'Acadie.....			1			95	60 00
St. Valentin.....			1			83	40 00
ST. MAURICE							
Yamachiche.....				1 [g]		160	250 00
“.....					1 [c]	138	100 00
Pointe du Lac.....			1			110	70 00
St. Sévère.....			1			78	50 00
Shawanigan.....			1			80	50 00
SHERBROOKE							
Sherbrooke.....	1					132	2000 00
“.....					1 [c]	467	300 00
SOULANGES							
Les Cèdres, [Soulanges].....					1 [f & c]	79	70 00
Côteau Landing.....			1			95	60 00
Côteau du Lac [St. Ignace].....			1 [g]			51	50 00
“.....			1 [c]			79	50 00
St. Joseph.....			1 [g]			38	60 00
St. Polycarpe.....			1 “			37	60 00
do.....			1 [c]			108	80 00
St. Zotique.....			1			110	60 00
“ [Rivière Beaudet].....			1 [m]			75	40 00
Stanstead, Coaticook.....					1 [c]		300 00

LISTE de l'Education Supérieure pour les années 1878 et 1879—[Fin]

COMTÉS	Collèges classiques	Collèges industriels	Ecoles modèles	Académies mixtes	Académies de filles	N ^o d'élèves	1877 Subven- tion \$ cts.
TÉMISCOUATA							
Cacouna.....					1 [c]	95	130 00
Fraserville [Rivière du Loup].....						130	100 00
Trois-Pistoles, No. 1.....					1 [c]	132	100 00
Fraserville [village].....			1 [g]			90	60 00
N. D. du Portage.....			1			65	45 00
St. Arsène.....			1			68	70 00
Cacouna.....			1 [g]			48	50 00
Trois-Pistoles.....						26	70 00
Ile Verte.....			1 [g]			86	50 00
TERREBONNE							
Ste. Thérèse.....	1					275	1500 00
St. Jérôme.....		1				206	275 00
Ste. Thérèse.....					1 [c]	184	80 00
Terrebonne.....						138	80 00
Ste. Anne des Plaines.....			1 [g]			101	70 00
St. Jérôme.....			1 [m]			200	100 00
TROIS RIVIÈRES							
Trois Rivières.....	1					272	2000 00
" [Société d'Education]		1				639	500 00
" [ville].....					1 [c]	396	200 00
VAUDREUIL							
Rigaud [Collège Bourget].....	1					180	800 00
Ste. Marthe.....				1 [g & f]		72	80 00
Vaudreuil.....				1 [g]		82	100 00
"				1 [c]		96	80 00
Rigaud.....			1 [c]		1 [c]	60	70 00
VERCHÈRES							
Varennas.....		1				130	225 00
Verchères.....		1				121	200 00
Belœil.....					1 [c]	95	80 00
Varennas.....						97	70 00
Belœil.....			1 [g]			78	50 00
St. Antoine.....			1			116	50 00
St. Marc.....			1 [m]			44	50 00
WOLFE							
Wotton, St. Hypolite.....			1 [c]			48	125 00
YAMASKA							
Baie du Febvre.....				1 [g]		154	150 00
Baie du Febvre.....			1 [c]			101	70 00
St. David.....			1 [g]			65	50 00
St. François du Lac [village].....			1 [m]			121	60 00
St. François du Lac [village].....			1 [c]			66	50 00
St. Thomas de Pierreville.....			1 [g]			88	70 00
St. Michel d'Yamaska.....			1 [c]			66	60 00
St. David.....			1 [c]			100	50 00
St. Guillaume d'Upton.....			1 [c]			62	50 00

**Distribution de la subvention supplémentaire
accordée aux municipalités pauvres pour 1879
et 1879**

		COMTÉS		MUNICIPALITÉS		1879	1880
						1879	1880
ARGENTEUIL.....	Harrington, No. 1, p.....	20	20	CHAMPLAIN.....	St. Luc.....	20	15
"	" " 2, p.....	20	20	"	St. Prosper.....	20	15
"	Arundel, p.....	20	20	"	Ste. Flore (nouveau).....	15	15
"	Morin Township, p.....	10	20	CHATEAUGUAY.....	St. Malachie, (diss), c.....	25	25
"	" (diss), c.....	15	20	"	Howick, (diss), c.....	15	15
"	Grenville, No. 2 (diss), c.....	20	20	COMPTON.....	Hereford.....	20	20
"	Wentworth, p.....	20	20	"	Marston, Piopolis, c.....	20	20
"	Chatham, No. 1, (diss), c.....	20	20	"	Newport, p.....	20	20
"	Grenville, No. 3, p.....	20	20	"	Clifton, p.....	20	20
"	Chatham, No. 1, p.....	15	15	"	Clifton East, p.....	20	20
"	St. André (diss).....	15	15	"	St. Romain Winslow North.....	25	25
"	Gore, p.....	15	15	"	South Winslow.....	20	20
"	Lachute, (diss), c.....	20	20	"	Ditton, La Patrie.....	45	45
"	Grenville, No. 1, (N), p.....	15	15	"	Whitton, p.....	20	20
ARTHABASKA.....	Ste. Clothilde, c.....	25	25	"	Notre Dame de Chesham, c.....	55	55
"	St. Louis de Blanford, c.....	25	25	"	Compton (diss), St. Thomas.....	60	60
"	Chester Est, Ste. Hélène, c.....	25	20	"	West Bury, p.....	15	15
"	St. Valère de Bulstrode, c.....	20	20	DEUX MONTAGNES...	St. Columban.....	25	25
L'ASSOMPTION.....	St. Lin, (diss), p.....	15	15	DORCHESTER.....	Ste. Justine.....	20	15
BONAVENTURE.....	Miguasha, mixte.....	20	20	"	Ste. Germaine.....	25	15
"	New-Richmond, c.....	20	20	"	St. Léon de Standon.....	20	15
"	Port Daniel, c.....	20	20	"	St. Malachie.....	20	15
"	" (diss), p.....	20	20	"	St. Edouard de Frampton West... 15	10	
"	Hope, p.....	20	20	"	Cranbourne, (nouveau).....	20	15
"	Ristigouche, e.....	20	20	DRUMMOND...	West Wickham, St. Jean.....	20	20
"	" Sauvages, e.....	40	40	"	St. Germain.....	50	25
"	St. Alexis de Matapédia, c.....	40	40	"	Wendover et Simpson.....	40	25
"	St. Charles de Caplan, c.....	20	20	"	Wickham East.....	20	20
"	St. Laurent de Matapédia, c.....	20	20	"	St. Fulgence, Durham South (diss) 10	10	
"	Paspébiac, c.....	15	15	"	Kingsey Falls (diss).....	20	20
"	Hamilton et Cox, (diss), p.....	25	15	"	Durham, p.....	25	25
"	Hope, (diss), p. c.....	20	20	GASPÉ.....	Isle Bonaventure.....	20	20
"	New Richmond, (Pointe St. Louis) 20	20	20	"	Barachoir, p.....	15	15
"	Shoolbred, p.....	20	20	"	Barachoir, (diss), g.....	20	20
BEAUCÉ.....	Sacré Cœur de Jésus.....	25	20	"	St. George de Malbaie.....	20	20
"	St. Côme.....	30	25	"	Douglass.....	20	20
"	Saints Anges.....	25	20	"	Cloridormes (non payé).....	20	40
"	St. Honoré de Shenley.....	30	15	"	Haldimand, p.....	20	20
"	Aylmer, St. Sébastien.....	25	45	"	" (diss), e.....	20	20
"	Jersey, St. Sébastien de la Beauce 15	15	15	"	Anse à Valeau.....	25	25
"	St. Séverin.....	25	20	"	Cap Rosier.....	20	20
BELLECHAÏSE.....	St. Cajetan.....	25	25	"	Grande Vallée.....	20	20
"	Buckland.....	25	25	"	Mont Louis.....	20	21
"	Mailloux.....	25	25	"	Grande Grève.....	20	20
BERTHIER.....	St. Michel des Saints, c.....	30	25	"	Gaspé Nord.....	21	20
"	St. Damien, c.....	20	20	"	Roseville, Sydenham Sud (diss)... 20	20	
"	St. Gabriel, (diss), p.....	20	20	"	Cap aux Os.....	20	20
BROME.....	Sutton, (diss).....	30	30	"	York.....	20	20
"	Farnham East, (diss).....	60	60	"	York et Gaspé Sud, (diss).....	20	20
CHICOUTIMI.....	St. Fulgence, Harvey.....	20	20	"	La Magdeleine.....	20	20
"	Ste. Anne.....	20	20	"	Cap Chatte.....	20	20
"	St. Jérôme.....	15	15	"	Petit Pabos.....	20	20
"	Ouïatchouan.....	25	25	"	Isles de la Magdeleine.....	60	60
"	St. Jean, Anse.....	25	25	"	Newport.....	15	15
"	Chicoutimi, Village.....	80	80	"	Roseville.....	20	20
"	St. Gédéon.....	25	25	"	Malbaie, St. Pierre (nouveau).... 20	20	
"	St. Prime.....	25	25	HUNTINGDON.....	Hemmingford, (diss).....	20	20
"	St. Félicien.....	25	25	"	Huntingdon, (diss).....	30	30
"	Metabetchouan.....	20	20	"	Godmanchester, (diss).....	20	20
"	St. Cyriac, Kinogami.....	40	40	"	Havelock, p.....	20	20
"	St. Joseph d'Alma.....	25	25	"	Havelock, (diss).....	20	20
CHARLEVOIX.....	Bourget, n, Hébertville.....	30	30	IBERAILLE.....	St. Grégoire le Grand (nouveau).. 50	50	
"	St. Siméon.....	20	20	L'ISLET.....	Ste. Perpétue.....	20	20
"	St. Fidèle.....	20	20	"	St. Eugène.....	20	15
"	Ste. Agnès.....	20	20	"	St. Pamphile.....	20	20
"	St. Urbain.....	20	20	"	St. Cyrille.....	20	15
"	Settrington, St. Hilarion.....	20	20	"	Ashford.....	20	20
"	Petite Rivière.....	20	20	JOLIETTE.....	St. Ambroise, (diss), p.....	10	20
"	St. Placide.....	20	20	"	St. Félix de Valois, (diss), p..... 20	20	
"	DeSalles.....	20	20	"	Ste. Béatrix.....	20	15
"	Callières, Baie des Rochers.....	20	20	"	St. Côme.....	20	15
				"	Ste. Emmélie.....	20	15
				KAMOURASKA.....	Mont Carmel.....	20	20
				"	St* Onésime.....	20	20
				"	St. Eleuthère, lac Poegamook..... 20	20	

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	1879	1880	COMTÉS	MUNICIPALITÉS	1879	1880
LOMBINIÈRE.....	St. Narcisse de Beaurivage.....	10	20	PONTIAC.....	Thorne, p.....	15	15
"	St. Giles.....	25	25	"	Aldfield, p.....	20	20
"	Ste. Agathe, No. 2.....	20	20	"	Clarendon, p.....	20	20
"	Ste. Agathe, No. 1 (nouveau).....	20	20	"	Lowe, p.....	15	15
LÉVIS.....	Village de Lauzon.....	50	50	"	Spruce, c.....	15	15
"	Bienville.....	30	30	PORTNEUF.....	St. Raymond, c.....	80	80
"	St. Etienne.....	30	25	"	Ste. Catherine, c.....	40	40
"	St. Joseph de Lauzon (arr. No. 5).....	20	20	"	St. Ubalde, c.....	25	25
LAPRAIRIE.....	Laprairie (diss), p.....	20	20	"	Portneuf (diss), p.....	20	20
"	St. Constant (diss), p.....	20	20	QUÉBEC.....	Tewkesbury, No. 1, c.....	25	25
MÉGANTIC.....	Inverness (diss).....	50	60	"	St. Dunstan, p.....	20	20
"	Sacré Cœur de Marie.....	30	30	"	" [diss], c.....	25	25
"	Inverness Ouest.....	25	25	"	St. Gabriel Est, p.....	30	30
"	St. Ferdinand d'Halifax [diss], p.....	20	20	"	St. Gabriel East, No. 2 [Mill Hill,		
"	Notre-Dame de Lourdes, Somerset	15	35	"	No. 4, p.....	30	30
"	Leeds (diss), nouveau.....	25	25	"	St. Gabriel Ouest, c.....	30	30
MONTMORENCY.....	Les Crans.....	35	35	"	Stoneham, c.....	25	25
"	St. Tite des Caps.....	30	30	"	" [diss], p.....	10	20
"	St. Adolphe.....	30	30	"	St. Sauveur, c.....	45	45
"	Ste. Brigitte, Laval.....	25	25	"	" [diss], p.....	20	20
"	Ste. Pétronille.....	40	30	"	St. Félix du Cap Rouge, c.....	30	30
"	St. Joachim.....	25	25	"	St. Roch Nord [diss].....	20	20
MARKINONGÉ.....	Hunterstown.....	25	25	"	Ste. Foye [LaSalette] c.....	20	20
"	Peterborough, St. Paulin.....	25	25	"	Tewkesbury, No. 2, mixte.....	20	20
"	St. Didace.....	25	20	"	Beauport [diss], p.....	20	20
"	St. Alexis.....	20	20	"	La Roche Plate, c.....	20	20
"	St. Paulin.....	15	15	RIMOUSKI.....	Ste. Angèle de Mérici, c.....	25	25
MISSISQUOI.....	St. Damien [diss], c.....	75	75	"	St. Valérien, c.....	15	25
"	Dunham [diss], c.....	60	60	"	St. Moïse, c.....	35	30
MONTMAGNY.....	Grosse Isle.....	30	30	"	St. Gabriel, c.....	25	25
"	St. Paul de Montiminy, c.....	25	25	"	Ste. Félicité.....	25	25
MONTCALM.....	Chertsey, c.....	25	25	"	Cherbourg, c.....	25	25
"	Kilkenney [diss], p.....	15	15	"	St. Ulric c.....	20	25
"	Wexford, c.....	25	25	"	St. Donat, c.....	20	20
"	Doncaster, c.....	20	20	"	Ste. Blandine, c.....	20	20
"	Kilkenny, c.....	20	20	"	Dalibaire.....	15	15
NICOLET.....	St. Léonard, c.....	20	15	"	Les Capucins.....	15	15
"	St. Wenceslas, c.....	20	15	"	St. Anaclet.....	15	15
"	Ste. Brigitte des Sauls, c.....	30	30	"	St. Simon.....	20	20
"	Ste. Marie.....	20	20	RICHMOND.....	Stoke.....	50	50
"	Ste. Perpétue.....	20	20	"	Brompton Falls [diss].....	50	50
"	St. Samuel.....	20	20	"	Windsor Mills, ".....	35	35
"	Ste. Eulalie.....	30	25	"	Cleveland, ".....	30	30
"	St. Célestin, No. 2, c.....	20	20	"	Shipton, ".....	30	30
"	St. Sophie de Lévrard, c.....	20	15	"	Danville, ".....	20	20
"	Ste. Ursule [diss], nouv. p.....	15	15	"	Windsor, ".....	30	20
OTTAWA.....	Ripon, c.....	30	25	SHERBROOKE.....	Lennoxville [diss].....	50	50
"	Montebello, c.....	30	25	SAGUENAY.....	Tadousac.....	25	25
"	Eardley [diss], p.....	30	25	"	Escoumains.....	25	25
"	Wright & Northfield [diss], p.....	30	30	"	Sault au Cochon.....	25	25
"	Eardley, nouv. c.....	15	15	"	Petites Bergeronnes.....	25	25
"	Bouchette, c.....	60	50	"	Mille Vaches.....	20	20
"	N. D. de Laus, c.....	60	60	"	Pointe aux Esquimaux.....	40	40
"	Hartwell, c.....	40	40	"	Isle d'Anticosti.....	40	40
"	Wakefield, p.....	30	15	"	Les Grandes Bergeronnes.....	20	20
"	Cantley, p.....	30	30	"	La Baie d'Anticosti.....	20	20
"	Rivière Gatineau, c.....	25	25	"	Ste. Marguerite.....	30	30
"	East Templeton [diss], p.....	20	20	"	Moulin de Baude.....	25	25
"	Smeyerstad, c.....	20	20	"	Betsiamis.....	40	40
"	St. Malachie, c.....	20	15	"	Anse aux Fraines, Anticosti.....	30	25
"	Lac Ste. Marie [Hincks], c.....	45	40	"	Rivière aux Canards, c.....	25	25
"	Notre Dame du Désert, c.....	20	20	"	Bourg Boissonnault, c.....	25	25
"	St. Edouard de Wakefield, c.....	10	20	"	Riv. Hamilton, p.....	50	50
"	Aylwin, p.....	20	20	SHEFFORD.....	Granby, [diss], c.....	30	30
"	Aumond.....	20	20	"	Granby Village [diss], c.....	30	30
"	St. Etienne de Chelsea, c.....	20	20	"	Ste. Pudentienne, c.....	30	30
"	Hull Township, p.....	20	20	"	St. Alphonse, c.....	20	20
"	Ste. Cécile de Masham [diss], p.....	15	15	"	Ste. Anne de Stukely,.....	20	20
"	Papinauville [diss], p.....	15	15	ST MAURICE.....	Shawenigan, St. Mathieu, c.....	25	25
"	Ste. Elizabeth, c.....	10	20	"	St. Elie, c.....	40	35
PONTIAC.....	Leslie p.....	10	20	"	St. Sévère, c.....	25	25
"	Mansfield, p.....	25	25	STANSTEAD.....	Heatley [diss], c.....	40	40
"	Quyon, p.....	10	20	"	Coaticook [diss], c.....	50	50
"	Onslow Nord, p.....	20	20	"	Barford [diss], c.....	40	40
"	Litchfield, p.....	20	20	"	Barnston [diss], Stanhope, c.....	50	50

COMTÉS	MUNICIPALITÉS	1879	1880
TÉMISCOUATA.....	St. Jean de Dieu, c.....	25	25
"	Ste. Françoise, c.....	25	25
"	St. Honoré, c.....	25	25
"	Notre Dame du Lac, c.....	20	20
"	Ste. Rose de Dégel, c.....	25	25
"	Notre Dame du Portage, c.....	10	15
"	St. Louis de Ha! Ha, c.....	30	30
"	St. François-Xavier, c.....	25	25
"	St. Paul de la Croix, c.....	25	25
"	St. Clément, c.....	30	30
"	N. D. des Sept Douleurs, c.....	25	25
"	St. Hubert, c.....	20	25
TERREBONNE.....	St. Hypolite, c.....	40	25
"	St. Sauveur [diss], p.....	20	20
"	Ste. Agathe [Breesford], c.....	25	20
"	Ste. Adèle, c.....	20	15
"	Ste. Marguerite, c.....	25	20
WOLFE.....	Garthly, c.....	40	40
"	Ham Nord, c.....	25	25
"	Ham Sud, c.....	25	25
"	St. Camille, c.....	20	20
"	Weedon, c.....	20	20
"	St. Gabriel de Stratford, c.....	30	30
"	Wolfestown, St Fortunat, c.....	30	30
"	" St Julien, c.....	25	25
YAMASKA.....	St. Bonaventure.....	20	15

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

AVIS

Avis est donné par la présente que les dissidents de "Douglass", dans le comté de Gaspé, n'ayant pas eu d'école en opération depuis plus d'un an, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et paraissant ne pas mettre de bonne foi la loi scolaire à exécution, et ne prendre aucune mesure pour avoir des écoles, je recommanderai au Lieutenant-Gouverneur en conseil que la corporation des syndics des écoles dissidentes de la dite municipalité soit déclarée dissoute, quand trois mois se seront écoulés depuis la date du présent avis, en conformité de la seizième section de la 32e Vic, chap. 16.

GÉDÉON OUMET,
Surintendant de l'instruction
publique.

Québec, 22 juillet 1873.

La plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 29 avril dernier 1879, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de détacher du canton de Lingwick et annexer au canton de Hampden, dans le comté de Compton, pour fins scolaires, les rangs et lots de terre suivants, à savoir :

Chemin Victoria rang I, Lots	1, 2 et 3.
" " " II, "	1, 2, 3 et A.
" " " C, "	37 à 44 inclusivement.
" " " D, "	37 à 44 "
" " " I, "	11 à 18 "
" " " II, "	11 à 18 "

Avis de demandes d'érections, annexions, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5e section, 41 Vic, Chap. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Joseph de Sorel, distraite de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, avec les mêmes limites qui lui sont assignées pour les fins civiles.

De détacher de la ville de Saint-Henri, et à être annexé à la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce pour les fins

scolaires le territoire suivant : Une étendue de terre étant de forme irrégulière, bornée et limitée comme suit, c'est à savoir : à une extrémité vers le sud-ouest par la municipalité de Notre-Dame de Grâce, d'un côté vers le nord-ouest par la dite municipalité, et de l'autre côté vers le sud-est par le reste de la ville de Saint-Henri, tel que défini par une ligne tirée comme suit : commençant à la borne nord-ouest de la cité de Montréal, au centre de la rue Saint-Antoine, et suivant le long du centre de la dite rue dans une direction sud-ouest jusqu'à son intersection avec la rue Hollowell, dans une direction nord-ouest jusqu'à la limite nord-ouest des terres appartenant à la "Colonial Building and Investment Association"; de là dans une direction sud-ouest le long de la dite limite des dites terres, et aussi le long de la borne nord-ouest de la propriété de M. William Samuel jusqu'à la rue Bethune; de là dans le prolongement direct de la ligne en dernier lieu mentionné jusqu'à la borne nord-est de la dite municipalité, étant sur la ligne qui sépare la dite ville de Saint-Henri du Coteau Saint-Pierre. Le tout tel que décrit sur le plan préparé par Joseph Rielle, arpenteur provincial, daté à Montréal, le huitième jour de novembre, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante et seize, et demeuré de record dans le département du Secrétaire Provincial.

Par un ordre en conseil, en date du 14 mai 1879 :

Eriger en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Jean Baptiste d'Emberton (distraite de la municipalité de Ditton et Emberton), dans le comté de Compton, avec les limites qui lui sont assignées pour les fins religieuses.

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de "l'Annonciation du Lac des Deux-Montagnes", dans le comté de Deux-Montagnes, avec les limites qui lui sont assignées pour les fins civiles.

Par un ordre en conseil en date du 17 juin courant 1879 :

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de Saint-Magloire, les townships unis de Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme municipalité rurale.

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Canton Bourget," dans le comté de Chicoutimi, tout le territoire connu sous le nom de "Canton Bourget," borné à l'est par le canton Simard, à l'ouest, par le canton projeté de Taché; au sud, par la rivière Saguenay, et au nord par les profondeurs du dit "Canton Bourget".

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Marston Sud" (Piopolis), dans le comté de Compton, le territoire compris entre le township de Clinton, et les lots seize (16) du premier et deuxième rang du township de Marston, et jusqu'au quinzième (15e) lot pour tous les autres rangs du dit township de Marston, lesquelles limites ont été fixées par le conseil de comté, à sa séance de mars dernier 1879, lors de son érection comme municipalité rurale.

Par un ordre en conseil, en date du 27 juin dernier 1879 :

1. D'annexer à Chester Ouest ou Saint-Paul de Chester, dans le comté d'Arthabaska, les premier et deuxième lots de sixième, septième, huitième et neuvième rangs de Tingwick, qui viennent d'être annexés par décret canonique de Sa Grandeur Mgr. l'évêque des Trois-Rivières.

2. De distraire de Sainte-Marie, comté de Beauce, les concessions Saint-Martin et Saint-Elzéar-Nord, pour les annexer à l'arrondissement No. 8, de Sainte-Marguerite, dans le comté de Dorchester.

3. De donner à la municipalité de Notre-Dame de Grâce, comté d'Hochelaga, les mêmes limites qui lui sont assignées pour les fins municipales par la proclamation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, du vingt et un décembre 1876.

4. De distraire de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, comté de Richelieu, la nouvelle paroisse de Saint-Joseph de Sorel, dans le même comté, et de l'ériger en municipalité scolaire telle qu'elle existe déjà pour les fins civiles et municipales.

5. De changer les limites de la municipalité de Saint-Laurent de Matapédia, comté de Bonaventure, et de les établir comme

suit, savoir : borné par une ligne passant dans celle qui sépare le 29e et le 30e lot de front du canton de Ristigouche, laquelle suit à l'est le cordon postérieur du dit rang de front pour prendre le cordon entre les concessions III et IV, jusqu'aux limites du canton de Ristigouche.

Diviser la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire (comté Jacques-Cartier), en deux municipalités scolaires distinctes, savoir : la municipalité No. 1, comprenant le "village" incorporé de la Pointe-Claire, avec ses limites actuelles pour fins municipales ; la municipalité No. 2, comprenant le reste de la paroisse avec les limites qui lui sont assignées pour les fins municipales.

Demande de séparation pour fins scolaires du "Township de Northfield" d'avec le "Township de Wright" (comté d'Ottawa).

Par un ordre en conseil, en date du 5 juillet courant 1879, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, de ré-annexer à la municipalité scolaire de Leeds Sud, dans le comté de Mégantic, les lots Nos. douze et quatorze, des quatorzième et quinzième rangs de Leeds, qui font actuellement partie de Saint-Pierre de Broughton, dans le comté de Beauce.

Par un ordre en conseil en date du 11 juillet courant 1879 : Comté des Deux-Montagnes, la paroisse de l' "Annonciation," avec les mêmes limites qui lui sont assignées pour les autres fins civiles, par la proclamation du deux avril 1875.

Comté de Chicoutimi, le "canton Bourget", avec les limites qu'il a comme tel.

DIPLOMES

TROIS RIVIÈRES

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlles. Marie Arthémise Arsenault, Marie Louise Béliveau, Marie O. Albina Bellemare, M. L. Avila Biron, Marie Flore Bourk, Sara Béliveau, Marie Elizabeth Anny Carter, Marie Aurice Côté, Marie Léonie Dubois, Marie Blanche V. Dorion, Eutichienne Décoteau, Dina Grégoire, Aulia Gignac, Adèle Girard, Adeline Girard, Marie Anny Guillemette, Marie Virginie Ernestine Houde, Marie Lydia Hébert, Marie D. E. Legendre, Marie Elise Maguy, Philomène Moreau, M. L. Béatrix Poirier, Joséphine Pintal, Marie A. Mathilda Rivard, Marie Exilda St. Arnauld, Marie Azilda Tisdell, Lumina Thibouthot, Lucie Monique Therrien, MM. Louis Philippe Beaudet et Joseph Edouard Lefebvre.

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (F et A) : Dlles. Euphrasie Beaudet, Séverine Brunelle ; (F) : Marie Clara Bérard, Marie Georgine Bourk, Marie Virginie Bergeron, Mélenie Cormier, Arthémise Doucet, Marie Virginie Girard, Marie Olive Gaudet, Marie Philomène Levasseur, M. L. Evangéline Laperrière, Joséphine Langis, Marie Joséphine Rheault ; (A) : Sara Béliveau, Dina Grégoire, Aulia Gignac, Marie Lydia Hébert, Marie D. E. Legendre, Marie Elise Maguy, Joséphine Pintal, M. L. Béatrix Poirier et Marie A. Mathilda Rivard.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Victoria Arsenault, Marie Hélène Baril, Georgianna Beauchemin, Marie Carbonneau, Elzire Côté, Marie Alexandrine Dessureau, Hélène Duval, Céline Désilets, Marie Albina Duval, Victoria Edge, Marie Azilda Gaudet, Marie Philomène Garceau, Virginie Hamel, Marie Georgianna Lauzer, Marie Denyse Lavigne, Virginie alias Eugénie Lavigne, Joséphine Leblanc, Marie Hortense Mailhot, Marie Eugénie Minville, Flore Proulx, Emélie Poisson, Marie Léonie Richard, Albina Tourigny, Léa Toutant, Arsélie Vigneault, Adèle Vandale, Marie Vandale, Arthémise Verville, Marie Azilda Winner et M. J. Bte. Ernest Magnan.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (F) : Dlles. Delphine Bergeron, Eléonore Béliveau, Marie Eléonore Chabot, Joséphine Cyr dit Vincent, Marie Rose Anne Despins, Victoria Desmarais, Marie Honorine Duguay, Marie Anne Castonguay, Elizabeth Lamy, Agnès Lamy, Marie Anne Victoria Laliberté, Lucie Philomène Lemire, Marie Azilda Aglaée Pichette, Marie Louise St Pierre, Marie Toutant et Marie Voisard.

Les candidats qui n'ont pas encore 18 ans ne recevront leur diplôme que lorsqu'ils auront atteint cet âge.

P. O. GUILLET, secrétaire.

Trois-Rivières, 6 mai 1879.

AYLMER

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : Dlles. Sephora Duhamel, Delvina Caseault, Joséphine Caseault, Alphonsine Fauteux, Marie Anne Lefebvre ; (A) : Lucy W. Edey, Mary Ethel McRae, Joséphine Villeneuve, MM. Gilbert Martin, William Lothian, Andrew Russell et Walter Russell.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlles. Lilly A. M. Bryant, Maggie McRae, Jellinia Surtus, Elizabeth Wilson, Richard Magee ; (F) : Delphine Bastien, Marie Anne Fortier, Aglaé Lalonde, Joséphine Landrieux, Marie E. Sabourin, Elmire Thibaut et MM. Paul Samuel Vernier et Richard Magu.

JOHN WOODS, secrétaire.

Aylmer, P. Q., 6 mai 1879.

RIMOUSKI

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (F) : Dlles. Marie Claudia Beaulieu, Marie Mathilde Bélanger, Marie Catherine Esther Dubé, Marie Adèle Philomène Gagnon, Marie Clara Levesque, Victoria Lepage, Adoucia Martin, Amélia Pineau ; (A) : Rose de Lima Vaillancourt.

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (F) : Dlles. Marie Clémentine Lebel ; (A) : Amélia Pineau.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (F) : M. Louis Pelletier.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : M. Louis Pelletier ; (F) : Dlles. Emélie Saucier et Marie Victoria St. Laurent.

S. BÉRUBÉ, secrétaire.

Rimouski, 6, 7 et 8 mai 1879.

WATERLOO ET SWEETSBURGH

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlles. Mary J. Abbott, Lizzie Armstrong, Euphemia C. Berwick, Ella Currie, Alice Carter, Hannah J. Doherty, Dora D. Edmonds, Carrie Horskin, Emily A. McCarthy, Effie V. Mooney, Luida Mooney, Grace Phelps, Erminnie Rhécard, Ella A. Sixby, Almira Sager, Weltha D. Squire, Martha Thomson, Alice L. Toof, Lizzie M. Taylor, Susan C. Wheeler, Hannah Wilkinson et MM. Eugene Blaisdell, Forest H. Blunt, Edwin Blanchard, William C. Fairfield, William M. Hilhouse, George A. Humphry, Nelson P. Yates et Dame Elizabeth G. Parsonage.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlles. Henrietta A. Barnum, Annie M. Crothers, Isabella J. Cameron, Eva Conner, Maud England, Annie England, Libbie Farnam, Effie L. Gallagher, Minnie Galhraith, Cora Bell Jones, Henrietta E. Jenne, Hannah C. Jewel, Jane H. Mooney, Annie M. McArthur, Ruth E. Pearson, Agnes A. Truax, Clara Wells, MM. George Crothers et James H. Carr.

HOBART BUTLER, président.

Adamsville, Co. Brome, P. Q.,

14 mai 1879.

SHERBROOKE

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (A) : Dlles. Julia S. Charbonnel et Estella L. Green.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : Dlles. Mary R. Alger, Elizabeth Hepburn et Jennie E. Woodman.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : Dlles. Gertrude M. Fisher, Gertrude McClary, Margaret McCurdy et Hattie E. Nichols.

H. HUBBARD, secrétaire.

Sherbrooke, 6 mai 1879.

MONTREAL

ACADÉMIE, 1ère classe (F et A) : MM. F. S. Haight ; (A) : John H. Bogers.

ECOLE MODÈLE, 1ère classe (A) : MM. William Howard, Archie Wallace et Dlles. Stella Jane Rowe, Adelaide Charlotte Wilson.

ECOLE MODÈLE, 2ème classe (A) : M. William Byron Neil.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 1ère classe (A) : M. Sidney Graber, et Dlles. Janet McLean, Maggie Mott, Lottie Roberts.

ECOLE ÉLÉMENTAIRE, 2ème classe (A) : MM. John Cairns, James Cullen, Joseph M. Hawthorne, Donald A. McIntosh et Dlles. Flora Ellen Gonley, Lizzie Evans, Jane Ewart, Agnes A. Leslie, Eleanor A. Leslie, Jane McAllister, Sarah McCallum, Jessie May Robinson, Ella Jane Spearman (A et F) : Zoé Laporte.

T. A. GIBSON, secrétaire.

Montréal, 6 et 7 mai 1879.

BUREAU D'EXAMINATEURS

QUÉBEC

Par un ordre en conseil en date du 29 mai dernier, 1879, faire les nominations suivantes, savoir :

Révids. MM. E. Bonneau et Lionel Lindsay, en remplacement du Très Rév. M. T. Hamel et du Rév. M. Jos. Auclair, démissionnaires, et M. Michael O'Ryan, en remplacement du Rév. M. McGauran, qui a quitté les limites de la province.

MONTRÉAL

Rév. M. Joseph Lauzon, en remplacement du Rév. M. Charles Lenoir, décédé.

RICHMOND

Rév. M. Thomas Quinn, de St. Felix de Kingsey, en remplacement du Rév. A. Quinn, démissionnaire.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Par un ordre en conseil, en date du 30 avril dernier 1879 :

Comté de Lotbinière, Notre-Dame de Lourdes.—MM. Arthur Castonguay, Charles Jacques, Napoléon Richard, Théoline Laliberté et Fidèle Bédard. Municipalité nouvelle.

Par un ordre en conseil, en date du 1er mai 1879.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en conseil de nommer le Très-Révérend William Bennett Bond, évêque de Montréal, membre de la section protestante du conseil de l'instruction publique de la province de Québec, sous l'autorité de l'acte 39 Victoria, chapitre 15.

Il a aussi plu à Son Excellence de nommer l'Honorable Louis Amable Jetté, juge de la Cour Supérieure de la province de Québec, et Hubert LaRue, écuyer, médecin, membres de la partie catholique romaine du conseil de l'instruction publique de la province de Québec, sous l'autorité de l'acte ci-dessus cité.

Par un ordre en conseil en date du 17 juin courant 1879 :

Comté de Portneuf, Saint-Casimir.—M. Sauvageau, en remplacement de M. Tiburce Bélanger, dont le temps d'office est expiré en juillet dernier et qui n'a pas été remplacé par élection.

Comté de Témiscouata, Saint-Honoré.—Le Rév. M. Ulfranc St. Laurent en remplacement du Rév. M. J. B. Stagnon, qui a quitté définitivement la municipalité.

Par un ordre en conseil, en date du 5 juillet courant 1879, nommer le Rév. M. R. W. Norman, M. A., commissaire d'écoles pour le bureau protestant de la cité de Montréal, en remplacement du Rév. D. H. McVicar, dont le terme d'office est expiré.

Par un ordre en conseil, en date du 8 juillet courant 1879, nommer Edouard Cornwallis Monk, écuyer, avocat, commissaire d'écoles pour la cité de Montréal (bureau catholique), en remplacement de Alderic Ouimet, écuyer, dont le terme d'office est expiré.

PARTIE NON-OFFICIELLE

Suspension de ce journal

La publication du *Journal de l'Instruction Publique* est suspendue à partir d'aujourd'hui ; nous pourrions dire qu'elle l'a été depuis le mois de juin dernier, date que porte le présent numéro, époque à laquelle les fonds qui nous étaient votés par la législature se sont trouvés épuisés.

Le *Journal* était un moyen précieux de communiquer avec le public, en général, et avec le corps enseignant, en particulier. Heureusement que l'initiative privée va se charger de combler le vide que crée la disparition de cet organe officiel.

Nous ferons tout ce que nous pourrions pour secondar cette initiative. Le Surintendant invite tout spécialement les instituteurs à s'abonner aux nouveaux journaux d'éducation.

C'est toujours avec le plus vif intérêt, dit le *Journal des Instituteurs*, que nous parcourons les bulletins de l'instruction primaire des départements et, quand nous y trouvons quelques documents dont puisse profiter la masse de nos lecteurs, nous les recueillons précieusement. Nous avons fait depuis quelque temps une assez abondante récolte. Nous donnons aujourd'hui, pour commencer, une circulaire de M l'Inspecteur d'académie de l'Isère concernant le Journal de classe, et une note émanant de l'inspection académique d'Indre-et-Loire, qui a trait à l'emploi d'un cahier unique pour les devoirs des écoliers.

Circulaire de l'Inspecteur d'académie de l'Isère, relative à la tenue du Journal de classe.

Gr noble, le 6 mars 1879.

Monsieurs l'Inspecteur,

Il résulte de la lecture des bulletins d'inspection que vos collègues et vous m'adressez après vos visites dans les écoles publiques, que la tenue du Journal de classe, malgré les expresses recommandations qui ont été faites aux instituteurs et aux institutrices par la voie du *Bulletin*, laisse encore à désirer. Tantôt le Journal n'est pas au courant, tantôt les indications qu'il renferme sont incomplètes, peu claires ou inexactes ; tantôt enfin il est évident que ces indications n'y sont consignées qu'après la classe faite, et parfois plusieurs jours après.

Je ne saurais tolérer ces négligences, et je vous invite, dans vos tournées d'inspection, à vous faire toujours représenter le journal de classe, à l'examiner avec soin, et à y inscrire, avec votre visa, les observations que cet examen vous aura suggérées. A l'inspection suivante, vous vous assurerez s'il a été tenu compte ou non de vos observations, et dans le cas de négligence persistante et démontrée, vous m'adresserez un rapport spécial. Si j'en suis réduit à cette extrémité, je n'hésiterai pas à provoquer une peine disciplinaire contre les maîtres ou les maîtresses qui ne tiendraient compte ni de vos conseils ni de mes avertissements. Mais, grâce à votre concours et à votre surveillance exacte, j'espère n'être pas obligé de recourir à une pareille mesure.

Recevez, etc.

L'Inspecteur d'Académie, E. JACOUTET.

M. l'inspecteur d'académie de la Somme s'exprime à peu près de la même manière dans une circulaire dont nous détachons les passages suivants :

"Ce registre est le complément obligé de toute bonne organisation pédagogique, et la tenue en a été rendue obligatoire par la circulaire ministérielle du 17 avril 1866.

"L'utilité du Journal de classe n'est, du reste, plus à démontrer ; aussi je ne saurais trop appeler votre vigilance habituelle pour l'empêcher de tomber en désuétude là où les instituteurs se montrent oublieux de leurs devoirs.....

"Je vous prie, Monsieur l'Inspecteur, de rappeler dans vos tournées les prescriptions de la circulaire du 17 avril 1866, et de vous faire adresser au besoin, à un moment donné, les journaux de plusieurs maîtres, pour en constater la régularité."

Recommandation concernant l'emploi d'un cahier unique dans les classes primaires.

Dans un assez grand nombre de départements, les élèves des écoles primaires n'ont qu'un seul cahier pour tous les devoirs, excepté pour l'écriture proprement dite. Ce cahier unique, qui porte la double trace du travail personnel de l'élève et des corrections faites par le maître, a paru préférable aux nombreux cahiers en usage dans beaucoup de classes : cahier de brouillon, cahier au net, avec autant de catégories qu'il y a de branches d'enseignement.

Il diminue la dépense des familles. Il oblige l'enfant à faire avec soin tout ce qu'il fait ; il l'habitue à n'avoir pas deux écritures formant un contraste choquant, l'une de tous les jours, pour ainsi dire, laquelle n'est le plus souvent qu'un affreux et illisible barbouillage, et l'autre, moulée, ornementée même, pour la solennité de la mise au net ; et à s'attacher à une seule écriture, une bonne écriture courante, propre, aisée, facile à lire.

La série de ces cahiers uniques, recueillie par l'instituteur ou l'institutrice, constitue pour chaque enfant une sorte d'histoire de sa vie d'écolier, un tableau intéressant de ses efforts et de ses progrès et aussi de la direction et des soins qu'il a reçus.

Nous ne saurions trop insister auprès de MM. les instituteurs et institutrices d'Indre-et-Loire pour qu'ils fassent dès maintenant l'essai du cahier unique de devoir. Nous sommes convaincus, MM. les inspecteurs primaires et moi, que les divers et sérieux avantages de cette mesure proposée seront bientôt appréciés par tous ceux qui l'appliqueront avec un peu de patience et d'esprit de suite. Il est bien entendu que le cahier spécial d'écriture demeure maintenu.

L'Inspecteur d'académie, ALLARD.

PÉDAGOGIE

Conférences de la Sorbonne

Conférence sur le chant dans les écoles par A. DUPAIGNE, agrégé des sciences, inspecteur de l'instruction primaire à Paris [29 août 1878].

MESSIEURS,

Un certain nombre d'entre vous sont peut-être étonnés que ce soit un universitaire, et non un artiste, qui ait été désigné pour traiter devant vous une question de musique.

C'est que ce n'est pas une question d'art que nous avons à traiter ensemble, mais une question pédagogique, une question d'éducation. J'ai accepté avec plaisir les conditions de publicité restreinte et d'annonce tardive, dont quelques auditeurs se plaignaient tout à l'heure, comme m'assurant cet heureux résultat qu'il n'y ait ici que des instituteurs... toutefois des instituteurs amis de la musique (*Sourires d'adhésion*).

Je vois, messieurs, qu'il ne me sera pas besoin de faire ici l'éloge de la musique... cela nous économisera du temps.

Oui, nous aimons tous la musique, nous lui trouvons tous ce charme étrange d'une langue exprimant des idées qui semblent être d'un autre monde et ne peuvent se traduire avec les langues humaines. On pourrait vous dire avec raison qu'il y a là, messieurs, une des plus éloquentes démonstrations de l'âme qu'on puisse opposer aux doctrines matérialistes ; mais ce que je veux surtout vous dire, la vérité sur laquelle je tiens à appeler votre attention, c'est qu'il y a là un moyen d'éducation d'une puissance étonnante et, malheureusement, encore trop peu connu, trop peu employé en France (*Applaudissements*), un moyen précieux d'élever le niveau des âmes auxquelles s'adresse la langue musicale, c'est-à-dire d'émouvoir à la fois les intelligences et les cœurs.

Employée comme moyen d'éducation générale, c'est-à-dire par un instituteur plutôt que par un artiste (*Très bien !*), la

musique non-seulement ne perd pas le temps de nos élèves, mais elle est un auxiliaire, et un auxiliaire d'une puissance dont on ne se doute pas. Pourquoi ? C'est qu'elle représente le côté esthétique dans l'éducation, côté absolument nécessaire aussi dans l'instruction primaire, quoi qu'on en dise, et d'autant plus nécessaire que souvent les sujets de notre enseignement sont un peu terre à terre.

Il y a une analogie frappante entre cette question et celle du rôle des lettres dans l'éducation secondaire comparative ment au rôle des sciences. Dans notre éducation primaire, la musique joue exactement le même rôle que la rhétorique, ou, si vous voulez, l'étude de l'éloquence et de la poésie dans l'enseignement secondaire : la nécessité de l'un et de l'autre enseignement est tout à fait du même ordre (*Applaudissements*).

Des faits d'expérience sont peut-être ce qu'il y a de plus simple pour démontrer cette affirmation. Lorsqu'on niera, devant vous, l'influence de la musique dans l'éducation, pour répondre, il faut employer le moyen de ce philosophe qui prouvait le mouvement en marchant (*Mouvements d'adhésion*).

C'est parce que j'ai vu nombre de faits de ce genre que je vous le dis.

J'ai vu avec étonnement de pauvres enfants du peuple, ignorants, à qui on enseignait la musique, et qui, après l'avoir apprise, avaient pris goût à l'étude et voulaient apprendre autre chose. Ils avaient compris le charme des choses de l'esprit ; la voie était ouverte, et ils passaient avec bonheur de l'étude de la musique aux autres études. Ils complétaient ainsi leur éducation par le contact avec d'autres personnes instruites, contact ayant eu d'abord pour cause la musique.

Un bon cours de chant est l'attrait le meilleur, le plus sûr, des réunions du soir ou du dimanche pour les adultes, et si vous savez le bien diriger dans ce but, vous pouvez compter qu'il donnera des élèves aux autres cours.

Mais pour les petits enfants de nos écoles eux-mêmes, qui ignorent tout encore, en mêlant avec intelligence l'élément musical aux premiers enseignements, on arrive à leur donner instinctivement le goût des belles choses, et ce n'est pas un petit résultat, car le goût du beau mène au goût du bien.

Il y a peut-être une réciprocité. Dans une éducation complète, le défaut de connaissance de la musique est une lacune dont on s'aperçoit souvent trop tard, mais dont on s'aperçoit toujours. J'ai été frappé de cette vérité, il y a une vingtaine d'années, quand j'étais élève à l'École normale supérieure : beaucoup de mes camarades que l'éducation du lycée n'avait pas, hélas ! rendus musiciens, écoutaient avec un intérêt et un plaisir évidents ceux qui faisaient de la musique. Le résultat forcé a été au bout de peu de temps l'introduction officielle de l'enseignement de la musique, non-seulement comme délassement, mais comme complément du haut enseignement scientifique. Il y a là un fait pédagogique dont l'importance est plus grande qu'elle ne le paraît. C'est au moins un aveu qu'une éducation scientifique est incomplète, quand la musique y manque. Vous savez que les anciens plaçaient la musique à côté des mathématiques. C'est la géométrie ou plutôt c'est l'architecture des sons... Mais nous nous écarterons de notre sujet ; revenons bien vite à l'enseignement primaire.

À côté des raisons intellectuelles qui plaident pour l'enseignement de la musique, il faut citer les raisons morales, dont l'intérêt n'est pas moindre.

Seulement il faut ici nous entendre. Quand je parle de musique dans l'enseignement, il est évident qu'il ne peut être question que de la musique qu'on appelle d'un nom à l'étymologie duquel vous n'avez peut-être pas réfléchi : la musique classique.

La musique classique, c'est la musique des classes, la musique de l'enseignement. Aujourd'hui on semble ne désigner sous ce nom que quelque chose de très-élevé, de très-compiqué, de très-savant, que peu de personnes s'exposent à regarder en face. Mais, disons-le bien haut, il y a une musique classique élémentaire comme il y a une musique classique supérieure.

Il y a une musique classique à la portée des enfants (*Mouvement d'assentiment*), je veux dire une musique qui élève l'esprit, qui ne transige pas avec les passions humaines, avec les mauvais côtés, peut-être, de notre civilisation. Cette musique-là existe pour les enfants comme pour les esprits les plus cultivés.

Elle peut s'appeler la musique classique populaire.

La musique classique a prouvé sa valeur éducatrice dans ces derniers temps, en se manifestant, pour commencer, par son côté le plus élevé. C'est un fait qui aura sa place dans l'histoire de nos jours que des concerts intitulés "Concerts populaires

classiques" ait pu réussir à Paris au point de devenir une part nécessaire de l'existence parisienne pour les personnes intelligentes, et cela non pas dans le milieu des classes riches, non pas par le concours des personnes de la haute société, mais par le concours des travailleurs, des familles de la classe moyenne et souvent de la classe ouvrière, qui ne peuvent payer cher leurs places. Aux concerts Padeloup, ceux qui conduisent l'opinion, ceux qui sont les plus intelligents et les plus sympathiques auditeurs, ce ne sont pas ceux qui paient leur place 5 ou 6 francs, ce sont ceux qui prennent des places à 25 et à 15 sous (*Applaudissements unanimes*).

Eh bien ! cette musique-là, comme celle qui en représente les éléments et peut en produire l'effet dans nos écoles, ne peut supporter le contact de tout ce qui n'a pas l'élévation morale.

Il y a deux mots qui ne peuvent pas rimer ensemble, quelque effort que fasse l'industrie contemporaine pour les joindre. Ce sont les mots *musique* et *cabaret* (*Vive approbation et applaudissements*).

Le cabaret est l'ennemi de la musique et ne peut pas lui servir d'asile. Pour sauver nos orphéons qui sont en souffrance, messieurs, pour faire cesser leur stérilité, au point de vue musical comme au point de vue moral, vous auriez une belle tâche à remplir, ce serait de les ramener à l'école, qui est pour la musique un domicile plus digne que le cabaret. (*Applaudissements*).

Si j'osais braver un autre préjugé, je vous dénoncerais volontiers un autre ennemi de la musique : le théâtre, où la musique n'est pas réellement chez elle, où elle n'est qu'une servante, au fond.

Elle y tombe trop facilement d'opéra en opérette et d'opérette en... vous savez quoi. Vous savez quelle est l'institution moderne qui fait partout aujourd'hui concurrence, non pas seulement aux théâtres, mais à la famille, à l'école du soir, aux orphéons, à toutes les réunions honnêtes, c'est le *café-concert* (*Applaudissements*).

Vous savez, aujourd'hui qu'il y en a jusque dans les villages, si ces établissements sont la ruine des mœurs ; mais il est dans mon sujet d'ajouter qu'ils sont la ruine de la musique. Oui, le café-concert est une institution aussi antimusicale qu'antisociale (*Applaudissements unanimes*), et ce n'est pas peu dire.

C'est une des choses, permettez-moi de vous le dire en passant, les plus tristes de notre époque, de voir des hommes qu'on appelle des *artistes*, des hommes qui ont voué leur vie à l'étude du beau, qui devraient être les *éducateurs* publics, réduits à la triste condition de n'être que les *amuseurs* publics.

Le beau nom d'artiste, aujourd'hui, n'a-t-il pas avant tout cette signification ?

Vous avez été peut-être témoins de ce spectacle à Paris : vous avez vu des artistes distingués, quelquefois sortis du Conservatoire, réduits à se mettre, pour vivre, à la solde de maîtres de café, à se ravalier au niveau de la condition méprisée de ces esclaves du caprice public, qu'on a nommés les *chevaliers du pourboire*.

Il en résulte, dans l'opinion instinctive du monde, un rapprochement involontaire dont la conséquence est terrible pour les musiciens, maîtres ou élèves.

C'est un préjugé, évidemment, mais c'est un fait qu'il y a toujours dans la société, quoi qu'on fasse, une déconsidération marquée jetée sur les artistes en général et sur les musiciens en particulier, déconsidération qui rejaillit toujours un peu sur les hommes les plus honorables et les plus désintéressés, s'ils osent passer en public, même comme simples amateurs, de la théorie à la pratique.

Revenons à notre question du chant.

Parmi les moyens de produire l'impression musicale au moyen des sons, la voix humaine a incontestablement un rôle à part. Il est évident que ce rôle devrait être au-dessus de celui de toutes les autres manifestations de l'art musical. Or, aujourd'hui, nous assistons à un spectacle étrange. Grâce aux progrès de la mécanique et de la physique modernes, on est arrivé à perfectionner les instruments de musique à un point inouï sous le rapport de la beauté de leur timbre et de la facilité de leur maniement.

L'engouement de la mode et la rapidité relative de l'apprentissage d'un instrument, comparativement à celui d'un organe, ont produit ce résultat qu'aujourd'hui la voix humaine est presque entièrement délaissée pour les machines qui ont été créées à sa ressemblance. La voix humaine, pour les compo-

siteurs aujourd'hui, n'est qu'un instrument de plus dans l'orchestre (*Rires approbatifs*).

Au milieu des développements prodigieux qu'a pris la musique symphonique depuis un siècle, nous sommes arrivés à ce point que dans un oratorio, dans un opéra, les parties de chant interviennent au même titre que celles de la trompette de la flûte ou du basson.

C'est une des causes principales de la décadence profonde où est tombé l'art du chant, décadence dont nous n'avons pas assez conscience, mais que constatera le siècle qui vient après nous. On ne chante plus aujourd'hui, on crie (*Applaudissements*), on crie à en trembler (*Rires*). La contagion de ce tremblement convulsif a gagné tous les chanteurs, surtout les chanteurs français. Aujourd'hui que toutes les voix chevrotent, l'oreille troublée, fatiguée, a perdu le sentiment de la justesse : on entend, aujourd'hui, chanter faux sans se révolter. En effet, dans ce trille continuel, les chanteurs sont toujours à la fois un quart de ton au-dessus et au-dessous du ton juste. On y est habitué, on trouve cela superbe et on applaudit. S'il arrive par hasard qu'un chanteur sans réputation ait la voix pure et juste, il est à peine écouté, il ne frappe plus l'attention du public.

Il y a toutefois des exceptions, d'autant plus à citer qu'elles sont rares. De temps en temps, l'attention publique se trouve forcée par des voix d'une grande pureté unie à une grande beauté de timbre, et surtout à cette expression que sait trouver dans son cœur le véritable artiste. Mais les plus éclatants triomphes de ces merveilleuses apparitions qui ont successivement soulevé l'enthousiasme du monde civilisé, sous les noms de Malibran, Jenny Lind, et tant d'autres, étaient obtenus, non en chantant des airs de bravoure, en faisant des prodiges d'agilité ou de vocalise, mais en disant simplement, purement, avec une perfection idéale, les plus simples mélodies populaires.

Il y a une grande loi esthétique qu'on oublie souvent de nos jours, mais jamais impunément ; c'est celle-ci : la simplicité est un des caractères nécessaires de la beauté. Il n'y a pas de choses belles si elles ne sont pas simples : quand les musiciens cherchent leurs succès dans la complication, ils échouent toujours. Ils peuvent avoir ce qu'on nomme un succès "d'estime", mais ceux-là ne sont pas de longue durée. L'opinion la plus bienveillante, la mieux préparée, dira d'abord : "c'est savant" ; puis, "c'est compliqué" ; puis bientôt, "c'est ennuyeux" (*Rires*). En somme, ce sont les vieilles et bonnes choses simples qui reviennent sur l'eau et qu'on applaudit avec plaisir, avec enthousiasme même, quand la fatigue de l'audition d'une œuvre par trop moderne a mieux fait ressortir et goûter leur simplicité (*Applaudissements*).

Les fragments qui nous restent de la musique antique nous révèlent cette qualité de la simplicité à un degré qui nous étonne tout d'abord.

Quand on lit, dans les auteurs anciens, quels étaient les triomphes des chanteurs, quelle était l'émotion que suscitait la musique et l'importance qu'on y attachait, on se demande comment des chants si peu variés, sans harmonie, accompagnés de ces instruments primitifs que nous trouverions aujourd'hui presque barbares, pouvaient produire de tels effets.

Peut-être les anciens avaient-ils, sous ce rapport, une éducation que nous n'avons plus ; ils avaient le culte du timbre, l'habitude d'une justesse parfaite qui ne se révèle chez nous que de temps en temps. Peut-être les mélodies anciennes, si elles étaient exécutées comme devaient savoir le faire les anciens, produiraient-elles aujourd'hui le même enthousiasme qu'autrefois.

Nous avons le texte de quelques-unes de ces mélodies anciennes. En les entendant lire, vous diriez que c'est du plain-chant. C'est vrai, le plain-chant, en somme, est ce qui nous reste de la musique ancienne, seulement nous en avons perdu la clef ; nous ne savons plus l'exécuter (*Vifs applaudissements*).

En passant, ouvrons une parenthèse sur cette question du plain-chant qui me paraît vous intéresser tous.

Depuis quelques années, un grand artiste, le chef de la nouvelle école d'orgue de Bruxelles, dont le nom est connu de toute l'Europe, M. Lemmens, a voulu retrouver la tradition perdue, et consacrer la fin de sa carrière à restaurer l'exécution du plain-chant. Après de longues études des vieux manuscrits et des anciennes notations, il a essayé de reconstituer le chant comme il devait être jadis, avant les séries d'invasions et de barbaries qui ont fait perdre jusqu'au souvenir de son mode d'exécution.

Il est toujours bien certain que ce chant que les auteurs du temps appellent en latin *suavis cantilena*, doit être un récitatif

simple, doux, aimable et non pas le hurlement sauvage que l'on entend exécuter partout aujourd'hui, depuis les églises de campagne jusqu'aux cathédrales, par des voix de taureau qu'on admire de confiance (*Rires et Applaudissements*).

Or, j'ai entendu un jour, cet hiver, dans un salon artistique de Paris, M. Lemmens faire exécuter quelques morceaux de plain-chant qu'il avait notés et enrichis d'un accompagnement discret, simple, mais comme un grand artiste sait les faire. Une dame de l'assistance, une vraie musicienne, douée d'une voix pure et sympathique, voulut bien essayer de dire l'un de ces morceaux, tel qu'il était écrit. L'effet produit sur les assistants peut difficilement se décrire. C'était d'une beauté étrange et saisissante à la fois.

L'auditoire applaudissait avec enthousiasme et réclamait une seconde exécution. Un ecclésiastique, qui était présent demanda à son voisin de qui, "de quel grand maître" était ce *Sanctus* si admirable. — C'est le *Sanctus* de la messe des simples dimanches du carême, lui répondit-on [*Rires et applaudissements prolongés*].

Appliquons ceci, messieurs, aux chants de nos écoles. Je ne désespérerais pas de voir un effet analogue d'agréable surprise produit par les voix de nos enfants, quand nous aurons pour eux un bon choix de chefs-d'œuvre à leur portée, et surtout de bons maîtres pour leur inspirer le goût des belles choses et le sentiment nécessaire pour les exécuter.

Ces maîtres futurs, les voici, c'est vous, messieurs. C'est vous qui tenez dans vos mains les destinées du chant. Il est évident que si une heureuse révolution doit se faire dans notre pays à cet égard, elle se fera par les enfants, c'est-à-dire par les écoles, c'est-à-dire par vous [*Vive adhésion*].

On dit souvent que les Français ne sont pas nés musiciens comme les Allemands. Eh bien, je voudrais que vous emportassiez de notre entretien cette conviction qu'on ne naît pas plus musicien qu'autre chose et qu'il dépend de vous, absolument de vous, que, dans quelques générations et dès la prochaine génération, on puisse dire que les Français naissent tous musiciens....., comme les Jurassiens naissent tous horlogers [*Rires et applaudissements*].

C'est que tout dépend, vous le savez mieux que personne, des impressions qu'on reçoit dans son enfance. Un enfant sera "né musicien," s'il entend de la musique à l'âge où on n'a que des instincts, à l'âge où l'oreille retient tout.

On m'a dit bien souvent que j'étais né musicien. Je vais vous dire comment : Dans la maison où je suis né, sur la petite cour où je jouai depuis ma première enfance jusqu'à l'âge de sept ans, donnait la fenêtre d'un professeur de solfège. Du matin au soir j'entendais solfier et je répétais machinalement tout en jouant. Quand, à sept ans, le professeur m'apprit mes notes et me mit devant le solfège de Rodolphe, je pouvais le chanter par cœur d'un bout à l'autre. Ce n'était pas de l'instinct, c'était de la mémoire comme en ont tous les petits enfants.

Voilà donc le secret, secret bien simple, pour que tous nos enfants soient "nés musiciens." Il n'y a qu'à leur faire entendre de la musique, mais de la *bonne* musique, depuis l'âge de trois ans, si l'on peut, et à commencer l'enseignement du chant à l'âge où c'est un plaisir, c'est-à-dire dès les classes élémentaires.

Le programme est bien simple, comme vous voyez : faire en sorte que les tout petits, les enfants de l'asile, entendent chanter les grands ; en faire autant pour les enfants des classes élémentaires, et de plus leur apprendre à chanter eux-mêmes, non plus seulement par raison de discipline et de gymnastique, comme à l'asile, mais pour leur former le goût et la voix. Quand ils arriveront à neuf ou dix ans, ainsi préparés, au cours moyen et supérieur, vous verrez ce que des enfants qui ont le goût formé sont capables de faire, et avec quel succès ils pourront alors recevoir de vraies leçons de musique. Ce sera le cas, alors, surtout dans les grandes villes, de faire appel à un professeur spécial, à un véritable artiste.

Pour vous, bornez-vous d'abord à la tâche principale, à la tâche nécessaire, celle d'enseigner le chant.

Vous rencontrerez trois difficultés principales dans votre entreprise.

La première est d'arriver, pour les nouveaux, pour ceux qui n'ont jamais essayé de chanter, à leur faire "prendre l'unisson", c'est-à-dire répéter le même son qu'ils entendent.

Il n'a jamais été question, à ma connaissance, dans aucun traité d'enseignement, des moyens pratiques de faire prendre "le ton", comme on dit. Les personnes qui n'ont jamais exercé leur organe, à cet égard, dans leur enfance, éprouvent une

énorme difficulté à produire le son juste à la hauteur désirée. Elles y renoncent généralement, se croyant une sorte d'infirmité sous ce rapport, et acceptant comme irrémédiable le fait "qu'elles n'ont pas d'oreille".

C'est une erreur grave : ce n'est jamais l'oreille, si l'on n'est pas sourd, c'est l'exercice qui manque.

Chez les enfants, cet exercice n'est jamais long. Chez les adultes, les organes sont moins souples, mais néanmoins on arrive au but.

C'est ainsi qu'il est plus difficile d'apprendre à lire à l'âge adulte qu'à dans les premières années de l'enfance, mais de même qu'on réussit à apprendre à lire à tout âge, on peut réussir également à apprendre à chanter. Dans ce cas, on peut se dire que quand on est arrivé à bien prendre l'unisson, on a fait la moitié du chemin. Ceux qui prétendent "n'avoir pas d'oreille," sont simplement ceux qui n'ont pas fait cette première moitié du chemin, ceux qui n'ont pas eu cette première éducation presque toujours instinctive, et pour laquelle il n'y a pas d'enseignement technique.

Eh bien ! quand vous commencez à faire chanter des enfants, vous en entendez toujours, dans la masse, qui, timidement, suivent les autres, mais en chantant d'autres sons, essayant de monter et de descendre, arrivant souvent à chanter à peu près l'air, mais une quarte ou une quinte plus bas. Laissez-les faire ; cela ne durera pas et, au bout de quelque temps, avec de la bonne volonté et de l'attention, alors surtout qu'on prend les enfants en particulier et qu'on les encourage au lieu de s'en moquer, ils se corrigent peu à peu, et on est tout surpris, un beau jour, de voir que leur voix ne jure plus avec celles de leurs camarades. Ils ont fini par acquérir la faculté de chanter à l'unisson des autres, c'est-à-dire de reproduire exactement les sons qu'ils entendent.

Une seconde difficulté est celle du timbre. Former le timbre de la voix des enfants, c'est un art. Ce n'est plus seulement une question de patience, mais surtout d'expérience. Toutefois, il y a un moyen bien simple de réussir, c'est de profiter des timbres tout formés qu'on a à sa disposition. Dans une masse d'enfants, il y en a toujours qui ont appris à chanter chez eux et qui ont déjà une voix agréable. Faites-les chanter seuls pour servir d'exemple aux autres.

Vous comprenez qu'il y a là une difficulté spéciale, dans les écoles de garçons, qui ne se reproduit pas dans les écoles de filles. Dans les écoles de filles, la maîtresse peut obtenir facilement une bonne qualité de son en servant de modèle elle-même, si elle a la voix douce et agréable.

Pour les garçons, c'est différent. Les maîtres chantent une octave plus bas et la voix d'homme ne peut pas servir de modèle à la voix d'enfant. Il est donc nécessaire d'avoir, à côté de soi, autant que possible, un enfant déjà formé, qu'on fait chanter le premier. Ces enfants, dont vous vous servez pour conduire les autres, vous les avez tous, non pas seulement pour l'enseignement du chant, mais de toutes les autres connaissances. Vous savez par expérience avec quel cœur on forme ces élèves que vous appelez vos moniteurs, mais qui sont véritablement vos enfants, sinon par le sang, du moins par la portion de votre vie que vous leur avez donnée ; aussi vous doivent-ils de la reconnaissance (*Vive adhésion et applaudissements unanimes*).

La troisième difficulté est relative au goût, au sentiment, à l'expression, à l'intelligence du chant. Cette qualité, j'oserais vous le dire, il faut l'avoir soi-même pour la communiquer aux autres. Jusque-là, on peut former des enfants qui sauront le solfège, qui arriveront à produire des sons, mais qui ne sauront pas chanter.

Pour les habituer à "bien dire" les choses, à sentir, à comprendre ce qu'ils chantent, il faut avoir, non-seulement du goût, mais un peu de la flamme du véritable artiste. Nous disions tantôt qu'il n'était pas nécessaire d'avoir des artistes de profession pour enseigner les enfants, mais nous sommes tous plus ou moins artistes. Si nous ne le sommes pas assez, il faut le devenir davantage. J'ai rarement vu des instituteurs ne pas arriver, avec de la persévérance, à mettre de l'expression dans ce qu'ils lisent ou dans ce qu'ils récitent, ce qui n'est pas, au fond, bien différent ni beaucoup plus difficile que de mettre de l'expression et du cœur à ce qu'on chante. Avec de la volonté et une bonne direction, je mets en fait que tous, ou presque tous, vous pouvez y arriver (*Applaudissements*).

Il n'est pas nécessaire d'avoir de la voix. Quand vous parlez, vous avez une voix, et il y a toujours moyen de se servir de la voix qu'on a de manière que le timbre n'en soit pas désagréable. De même, au point de vue du chant, on peut modifier son

organe, le réformer au besoin, et on arrive à avoir ce qu'on appelle une "voix de compositeur," qui donne au moins l'expression voulue, une voix qui n'a ni la force ni le charme de celle du chanteur de profession, mais qui est bien suffisante pour l'enseignement. On a vu même des professeurs sans voix (*Rires*), et il n'est pas impossible de faire une classe de chant sans chanter soi-même. Je vous ai parlé de moniteurs tout à l'heure, écoutez ceci :

J'ai connu un colonel en retraite, atteint d'une laryngite chronique, qui ne pouvait pas produire un son, et qui, cependant, s'était fait le professeur de musique de ses petits-enfants et de ses petits-neveux. Il est vrai qu'il plaçait à côté de lui une de ses petites filles, âgée de six ans, qui lui servait d'orgue, de diapason et qui donnait la note pour lui. C'est une des choses les plus étranges que j'ai vues dans ma vie, et cet homme avait formé d'excellents élèves (*Rires et bravos*).

Voilà donc les trois principales difficultés que vous rencontrerez dans l'enseignement du chant.

Seulement vous allez me dire : "et l'intonation ? et la distinction des intervalles ? et le rythme ?" Je ne disconviens pas qu'il y ait là des difficultés : mais il faut distinguer ; nous ne parlons jusqu'ici que du chant, qui est le nécessaire : la musique, c'est le luxe (*Mouvement*).

Il y a là deux enseignements différents : on peut avoir très-bien enseigné le chant sans avoir même commencé la musique.

Il y a des pays où le peuple sait chanter par tradition ; il n'est pas nécessaire de quitter la France, d'aller en Italie, par exemple, pays qui a à cet égard une vieille réputation, pour trouver des gens qui savent chanter ; en France aussi vous pourriez rencontrer des gens du peuple, vivant dans un milieu parfaitement ignorant, où aucune notion musicale théorique n'a jamais pénétré, et qui possèdent des voix d'une très-grande justesse, d'un timbre agréable uni à un véritable sentiment artistique. On voit des chanteurs populaires faire pleurer leurs auditeurs sans être cependant sortis du Conservatoire ; le timbre, l'expression, tout y est (*Assentiment*). Par conséquent, il peut exister un enseignement du chant sans enseignement de la musique.

Il y en a des exemples parmi les sociétés chorales. Dans mon enfance, je me rappelle avoir entendu les fameux "chanteurs montagnards" de Bagnères-de-Bigorre, qui ont laissé une réputation certainement méritée. Sauf leur chef, je crois que personne parmi eux ne savait lire. Tous leurs chants étaient appris par cœur, et il est à croire que chacun d'eux eût été aussi novice à définir un *si* bémol ou un *ré*, qu'une machine électrique ou un télégraphe.

Je ne veux pas dire qu'il n'y a plus de ce genre de sociétés, seulement elles ne veulent pas avouer ce qu'elles sont réellement (*Rires*). Il y a un grand nombre de sociétés chorales aujourd'hui dont la "méthode d'enseignement" mérite le nom - faut-il le dire ? - de méthode du serinage (*Applaudissements*).

Non ! n'est-ce pas ? Nous ne voulons pas, nous instituteurs, nous ne voulons pas faire de nos élèves des *serins*, pas plus que des *perroquets* (*Rires*).

Dans une réunion comme celle-ci, si quelque chose doit être en horreur, c'est le *perroquetisme*.

Voilà pourquoi vous désirerez toujours en venir, à la fin, à la quatrième difficulté, c'est-à-dire à enseigner la musique.

Alors, messieurs, que ce soit en réalité, et non en apparence (*Bravos*).

Il faut se borner à enseigner le chant pur et simple, ou, si l'on enseigne la musique, il faut l'enseigner sérieusement.

En deux mots, voici la marche à suivre : le chant, dans les classes inférieures ; la musique, quand les enfants sont capables de la comprendre.

Mais... la musique ?

"Rien n'est plus commun que le nom,
Rien n'est plus rare que la chose."

(*Applaudissements*)

Nous faisons des statistiques souvent, vous et moi—je ne dis pas que nous les faisons toujours de bien bon cœur, n'est-ce pas ? (*Rires et Bravos*)—mais ce serait une statistique très-curieuse à faire que de rechercher combien il y a en France de *pianistes*... et combien il y a de *musiciens*... J'aurais peur que le tant pour cent des musiciens, comparativement au nombre des pianistes, fût terriblement faible ! Arriverait-il aux unités ? Je n'en sais rien (*Hilarité et applaudissements*).

Dans les pensions de demoiselles, on apprend "le piano" 5 à 6 heures par jour et on finit par arriver à jouer, au bout de sept à huit ans, le *quadrille* de la *Fille de Mme Angot* et la *polka d'Orphée aux enfers* !... (*Rires*). C'est là ce qu'on nomme l'enseignement de la musique ! Ah ! les mamas ont bien payé ce beau résultat au prix de 20 francs la note ! (*Nouvelle hilarité*).

Il y a à l'Exposition un quartier où l'on peut faire à cet égard d'utiles réflexions : c'est celui des pianos mécaniques. (*Rires*). Charmants instruments ! On n'a qu'à tourner une manivelle... et on exécute merveilleusement des "morceaux" superbes.

L'autre jour, en moins de cinq minutes, préparatifs compris, on m'a *moulu* ainsi admirablement, avec nuances, points d'orgue et fioritures, une "grande fantaisie de Ravina" que j'aurais bien mis huit jours à apprendre quand j'avais quatorze ans !—(*Applaudissements et rires*).

Supposez un peu que les dames voulussent bien adopter les pianos mécaniques comme elles ont adopté les machines à coudre ! Quelle économie de temps ! Que de choses bonnes et utiles on pourrait apprendre aux jeunes filles pendant cinq ou six heures par jour durant cinq ou six ans ! Que d'excellents compléments on pourrait ajouter à leur éducation !... y compris la musique que ces pianistes là n'ont jamais eu le temps d'apprendre (*Hilarité*).

Si on pouvait persuader aux mères d'en faire une question de patriotisme ! Si on pouvait arriver à ce que les heures enlevées à cet effroyable gaspillage fussent consacrées par les dames à leur ménage et à l'éducation de leurs enfants, vous voyez d'ici, messieurs, sans insister, tout ce que la France y gagnerait ! (*Bravos répétés et vive adhésion*).

Il est bien loin de ma pensée, n'est-ce pas, de condamner l'étude de la musique pour les jeunes filles ; Elle est souvent très-bien comprise, et il faut bien rendre justice à qui de droit.

Savez-vous où on apprend la musique à Paris d'une façon sérieuse ? Dans les écoles communales (*Applaudissements*).

Il est vrai que l'enseignement y est gratuit, et qu'en pareille matière l'enseignement gratuit obtient toujours beaucoup plus de résultats que l'enseignement payé. Du train dont vont les choses d'un côté et de l'autre, il se produira peut-être à Paris ce singulier résultat qu'en peu d'années le bon goût et la véritable instruction musicale se trouvent transportés des classes aisées dans les classes populaires... (*Applaudissements*).

Je ne puis pas entamer ici la question de l'enseignement technique de la musique. Cette question n'est pas dans mon sujet, elle est d'ailleurs beaucoup trop vaste ; je me contenterai de vous donner un petit criterium, un moyen certain de reconnaître si un enseignement musical a été sérieux.

Il doit avoir, dès le début, produit ce résultat que l'élève reconnaisse l'intervalle de deux sons qu'il entend, et sache donner leur nom aux notes produites par un instrument ou une voix qui vocalise. Dans un cours nombreux, on fait naturellement écrire aux élèves le son reconnu, de sorte que l'exercice est connu sous le nom de *dictée musicale*.

Tout enseignement qui n'aboutit pas promptement à cette éducation de l'oreille qui permet l'écriture de la musique sous la dictée ne mérite pas le nom d'enseignement musical.

Eh bien, dans nos écoles, il est possible et même facile d'obtenir ce résultat, et d'autant mieux qu'on s'adresse à des enfants plus jeunes. Chose étrange, dans le monde des salons, je dirais presque dans le monde artistique, ce résultat est aujourd'hui regardé comme une rareté. On s'étonne toujours de voir un musicien qui, entendant un orchestre ou une musique militaire, sait distinguer les notes produites, écrire la mélodie entendue, et, au besoin, les parties d'accompagnement, reproduire enfin sur l'instrument qu'il sait manier, l'effet du morceau dont il n'a jamais vu les parties écrites. Oui, on considère ce musicien comme une rareté et, cependant, je le répète, il n'y a pas d'enseignement musical qui ne doive commencer par rechercher ce résultat et finir par l'obtenir.

Nous sommes en vacances en ce moment, vous le savez, et nous avons ici quelques enfants seulement de deux écoles voisines dont les plus âgés sont absents.

Je n'ai appris qu'avant-hier soir que je devais prendre la parole ce matin devant vous. Rien n'a donc été préparé, et je me suis borné à demander 25 enfants dans deux écoles où l'on enseigne la musique comme dans toutes les écoles de Paris. Nous pouvons faire l'expérience, et voir si les enfants ont commencé par où l'on doit commencer. Il suffit de leur faire entendre des sons et de leur demander de les chanter en disant le nom des notes (*L'expérience a lieu aux applaudissements de l'assemblée*).

Remarquez qu'il s'agit ici d'enfants appartenant à la seconde classe ; trois ou quatre seulement font partie de la première classe. Ils n'ont donc qu'un an d'enseignement, et ils sont très-jeunes. Si l'on pouvait faire l'expérience avec des enfants plus jeunes encore, avec des enfants des classes élémentaires, e puis vous affirmer par expérience que les résultats seraient encore bien meilleurs.

C'est de cinq à neuf ans qu'on apprend le plus facilement à reconnaître les sons ; c'est à cet âge que l'oreille se forme. Or, ce n'est pas à des enfants de cinq à neuf ans qu'on donnera, même à Paris, des professeurs du Conservatoire.

Il n'y a donc que vous, messieurs, qui puissiez faire cet enseignement, et voilà pourquoi je vous disais en commençant que de vous seuls dépend l'enseignement réel, véritable de la musique en France, et que c'est grâce à vous, si vous le voulez, qu'on cessera de dire, pour la génération prochaine, que les Français ne sont pas nés musiciens (*Applaudissements*).

Nous arrivons à la question pratique. Comment faut-il intercaler le chant dans nos programmes d'étude ? Combien de temps prendra cet enseignement ? Je dirais volontiers ici ce qu'on a déjà dit pour les leçons de choses ou de sciences usuelles : l'enseignement du chant pourrait très-bien n'avoir pas de place déterminée sur le tableau des heures de travail dans les écoles. Il faut à peine quelques minutes pour apprendre par cœur un petit chant à des enfants, et il suffit ensuite, pour les exercer, de profiter de toutes les circonstances où on peut, où on doit les faire chanter.

Voici ce qui se fait dans les écoles qui nous ont fourni les enfants ici présents. Le lundi matin le maître écrit sur le tableau, avant la classe, un petit chant d'une ligne ou deux, qui reste écrit toute la semaine ; le premier jour on passe dix minutes en première classe à déchiffrer les notes et à chanter les paroles de la première strophe du morceau ; les autres jours on apprend successivement les autres strophes en y consacrant de deux à cinq minutes.

On exécute le tout par cœur dans les circonstances où il y a des déplacements à faire pour des nécessités de bon ordre, de discipline, notamment en sortant des classes pour se ranger au préau. Dans les quartiers qui nous entourent, l'habitude est déjà prise pour un certain nombre d'écoles. On y ouvre la classe par un chant religieux avant ou après la prière, et des chants récréatifs ou instructifs, patriotiques surtout, sont placés à différents moments de la journée, au changement des classes, à la descente dans le préau, avant la sortie de l'école. De cette manière, les leçons de chant sont plus fréquentes qu'elles ne le seraient avec un professeur externe.

Cette façon de procéder n'est pas assez usitée en France. C'est le plus souvent sous forme d'essai que la musique a été ainsi pratiquée. A cet égard, chacun peut tenter l'expérience, et je ne crois pas que jamais l'administration puisse blâmer un essai de ce genre ; au contraire, elle l'encouragera volontiers ; seulement il faut réussir sans prendre de temps sur les autres travaux, sans qu'on puisse faire à celui qui fait l'essai un reproche d'avoir négligé autre chose.

Vous allez maintenant me demander s'il existe déjà des chants convenables, et en quel nombre. Oui, il en existe déjà, mais il est certain qu'on en composerait bien d'autres si vous en faisiez davantage sentir le besoin. Il faut, en cela comme en d'autres choses, que la demande précède l'offre ; c'est une loi économique incontestable.

J'ai apporté ceux que je connais déjà des recueils de chants d'école publiés en français, vous pourrez les examiner à votre aise toute à l'heure.

En voici les titres avec les noms des éditeurs :

Manuel musical des écoles, publié par l'éditeur Gautier, rue Meslay, à Paris. 2 cahiers in-80, un à deux parties, l'autre à trois. Prix marqué, 1 fr. 25. C'est le recueil autorisé pour les écoles de la ville de Paris.

Recueil de chants pour les écoles, de Delcasso et Gross. 3 cahiers in-12, très-usités dans les départements et probablement connus de la plupart d'entre vous. Dépôt chez tous les libraires classiques.

Chants de l'école, de Linden et Mouzin, dont un grand nombre sur de vieux airs français. 3 cahiers in-12, chez Delagrave, éditeur à Paris.

Chants de l'école et des loisirs (sans nom d'auteur, mais que nous savons être dus au regretté pasteur Montandon, de Paris.) Un petit volume in-18, chez Berger-Levrault.—Notation en chiffres.

Chants d'école à l'usage de la Suisse française, par Kurz. 2 volumes in-12, à la librairie Sandoz et Fischbacher, à Paris.

On a reproché à plusieurs de ces chants d'être d'origine allemande. C'est une erreur : ils sont plus souvent d'origine suisse, ce qui est bien différent. Nœgeli, Schultz, Kurz, et d'autres compositeurs illustres, auteurs de la musique de ces chants, sont Suisses et non Prussiens. En fait d'instruction primaire, nous avons beaucoup à apprendre de la Suisse. Comme c'est un pays ami, nous pouvons le faire sans crainte.

Tous ces recueils sont réellement remarquables, souvent même au point de vue des paroles. Parmi les auteurs qui ont le mieux réussi, au point de vue littéraire, comme au point de vue moral, je citerai, pour lui témoigner ma reconnaissance en provoquant la vôtre, et pour le proposer comme exemple à d'autres, M. Bouéry (*Bravos*). C'est un père de famille, fonctionnaire dans le Midi, m'a-t-on dit ; il a composé ces paroles pour ses propres enfants, deux jeunes filles ; il les a adaptées à la musique des grands maîtres, parce qu'il ne trouvait pas à son goût les fadeurs et les fadaises que font mettre nos éditeurs en renom sous les chefs-d'œuvre de la musique classique, sous prétexte de traductions. Je pense que vous serez de son avis (*Vif assentiment*).

C'est là une de nos misères actuelles. Les artistes, les poètes, les compositeurs, les éditeurs, ne se préoccupent que du monde des salons. Quant au monde de l'éducation, il ne compte pas pour les marchands de musique. Il semblerait vraiment que pour eux il n'existe en France ni écoles, ni familles !..

Il est important que les paroles de ces recueils aient une sérieuse valeur littéraire et morale, puisque nous voulons que les enfants les retiennent facilement.

Voici ce qui est arrivé à l'une des écoles dont les enfants sont ici : des parents, des pères, remarquez-le bien, venaient trouver le maître et lui disaient : " Où trouvez-vous donc les belles chansons que vous apprenez à nos enfants ? Nous avons cherché celles que chante " le petit " chez tous les marchands du quartier, nous ne les avons pas trouvées. " Je le crois bien, vous ne connaissez sans doute que trop les étalages des marchands de cahiers de chansons populaires, et vous savez ce qu'on y trouve ! (*Rires*)

Vous allez feuilleter à votre loisir, messieurs, les recueils que j'ai apportés ici pour vous. Mais un mot encore :

Il ne peut pas y avoir de bonne conférence sans expériences, n'est-ce pas, messieurs ? Nous allons nous conformer à l'usage. Puisque nous sommes entre instituteurs, nous devons mettre tout amour-propre artistique de côté ; je vais vous donner l'exemple en me mettant au clavier (*Applaudissements*).

Les enfants se réunissent autour de l'harmonium. Exécution, alternativement par les petits garçons, ou par les petites filles, ou par le conférencier lui-même, des morceaux suivants :

L'ange gardien, — *Heureux enfants*, — *Les méchants n'ont pas de chansons*, — *Dimanche* — (du recueil GAUTIER).

Benedicite, — *La vendange* — (du recueil DELCASSO).

Le grand Nicaise, — *Le poltron* — (du recueil DELAGRAVE).

Papillon si joli, — *Oui, oui* — (du recueil en chiffres).

Le Chant, mélodie de Mozart — (du recueil KURZ).

Soixante-septième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale-Laval, tenue le 31 mai 1879.

Présents : Le révd. P. Lagacé, principal de l'école normale-Laval ; révd. T. G. Rouleau, assistant-principal ; F. E. Juneau, Ed. Carrier, G. S. Vien, écrs., inspecteurs d'écoles ; MM. B. Lippens, président ; F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, D. McSweeney, J. B. Dugal, Frs. Fortin, G. Labonté, Et. Fecteau, B. Pelletier, J. S. Aubé, P. Provencal, M. Brochu, Frs. Pagé, Jules Cloutier, J. Drapeau, P. Gagnon, Frs. Turgeon, F. X. Bélanger, Damase Bélanger, A. S. Fradet, L. P. Martineau, Arth. Tremblay, J. B. Gilbert, J. E. Roy, Ls. Boutin, A. Chabot, A. Guay, J. Létourneau ; MM. les abbés J. Rouleau, A. Vaillancourt et les élèves-maîtres de l'école normale.

Les minutes de la dernière séance sont lus et adoptés avec les amendements suivants : le mot "pratique" est ajouté au mot "raisonné" à la onzième ligne du quatrième alinéa, et il faut lire "les conférences de la Sorbonne de 1867" au lieu de "1877," au treizième alinéa.

On procède ensuite à la discussion du sujet : Quelle est la meilleure manière d'enseigner l'anglais aux Canadiens-Français ?

M. B. Lippens ayant quitté le fauteuil et étant remplacé par M. F. X. Bélanger, vice-président, parle pendant une heure sur le sujet.

M. Lippens dit que le langage en général est le corps, le signe de la pensée, le moyen de saisir celle des autres et d'exprimer la nôtre. Nous pensons au moyen de la parole, nous analysons nos idées au moyen du langage. C'est la langue qui est le corps de notre pensée, le moyen d'analyser nos propres idées, de nous mettre en communication avec nos parents, nos amis, nos compatriotes. Mais, si le langage est partout le même, quant au fond, à son but, à sa composition, à son essence intime, les langues, les idiomes diffèrent, et, dans l'état actuel de notre société, il est indispensable à un très-grand nombre de personnes et très-utile à tout le monde de connaître deux langues. Ainsi, dans une société mixte comme la nôtre, la connaissance de l'anglais offre de grands avantages à tout le monde, et cette branche d'enseignement mérite d'être introduite dans toutes les écoles, sauf les écoles élémentaires, et encore dans celles-ci, peut-on enseigner pratiquement, comme leçons de choses, les mots les plus usuels, le vocabulaire le plus indispensable aux transactions ordinaires de la vie.

M. Lippens passe en revue les divers avantages que procure la connaissance d'une langue étrangère, puis il en vient à la question pratique.

L'enfant qui apprend à parler, dit-il, doit tout acquérir, paroles et pensées ; celui qui étudie une langue étrangère, au contraire, a déjà la pensée, la parole pour l'exprimer, ces deux choses étant inséparables. Il connaît même les lois générales du langage qui sont applicables à tous les idiomes. Tout ce qu'il doit acquérir se réduit donc à ceci : le vocabulaire de la langue qu'il veut étudier et la grammaire particulière de cette langue. L'enseignement d'une langue étrangère comprend l'intelligence et l'usage de cette langue, et ceci implique nécessairement la connaissance de la prononciation, de l'orthographe, de la grammaire, etc.

La marche à suivre dans cet enseignement est conforme à celle que l'on suit dans celui de la langue maternelle. L'ouïe est l'organe direct de l'entendement, puisqu'elle reçoit la parole qui guide et éclaire l'intelligence. L'enfant apprend à parler d'abord, la lecture et l'écriture ne viennent que plus tard, après que la voix, l'oreille et l'intelligence ont été exercées dans une certaine mesure.

Une langue vivante doit s'apprendre par les oreilles et non par les yeux ; et la voix doit être assouplie, développée par des exercices spéciaux.

Tout en faisant ces exercices, on donne la signification des mots, car il est absurde de faire répéter et surtout de faire lire ce que l'enfant ne comprend pas.

Mettons la parole avant l'écriture. Faisons en sorte que l'élève apprenne d'abord à dire et à comprendre dans la conversation ce qu'il lira et écrira plus tard.

La langue est le moyen, l'instrument de toutes nos études, et le terme de comparaison, le point de départ de l'étude d'une langue étrangère avec laquelle elle offre toujours beaucoup d'analogie ; il est donc essentiel de donner le pas à la langue maternelle qui prépare le terrain, et de comparer et de rapprocher les deux idiomes, afin de faire mieux ressortir leurs similitudes et leur différence. Ceci s'applique à tout ce que comprend la connaissance d'une langue, prononciation, style, grammaire, etc.

L'étude d'une langue étrangère est une excellente gymnastique d'esprit ; c'est un travail intellectuel qui développe le jugement, la mémoire et le bon goût ; elle est de plus profitable à la langue maternelle, et Goëthe avait raison de dire : Qui ne connaît aucune langue étrangère ne sait rien de la sienne.

On commence l'étude de l'anglais dans les classes inférieures ; plus les élèves sont jeunes, plus ils ont de la facilité pour apprendre le vocabulaire et surtout la prononciation. Tout en développant l'oreille et la voix, on leur apprend les noms des objets qui nous entourent à la maison, des noms de plantes, d'animaux, etc. ; enfin le vocabulaire usuel, à la portée des enfants. La lecture, la grammaire, l'orthographe viennent à la suite, mais ne doivent pas faire oublier la parole parlée ; à mesure que l'élève avance, on a recours aux leçons de choses, aux conversations, aux répétitions des leçons de la classe dans la langue anglaise.

En faisant les traductions, en alternant autant que possible les thèmes et les versions ; là encore, on met la parole avant l'écriture ; on traduit à haute voix d'abord, on écrit ensuite ; on ne laisse pas les élèves à la merci des livres ; les grammaires et les dictionnaires ne sont pas des guides, mais des auxiliaires ; l'enseignement vient de la bouche du maître et parle à l'oreille de l'enfant. En enseignant la lecture on emploie la méthode *phonique* dont les avantages sont incontestables.

M. Lippens ayant repris le fauteuil, M. l'Abbé Lagacé et MM. Juneau, Toussaint, Declercq, Drapeau et Lacasse parlent sur la question.

M. l'abbé Lagacé dit qu'on ne devrait pas faire lire un mot d'anglais sans que l'élève le comprît d'abord. Il fait remarquer que le défaut dans l'enseignement de l'anglais, c'est qu'on ne le parle pas assez ; il arrive souvent qu'un jeune homme sait traduire l'anglais sans qu'il puisse le parler. M. le Principal veut qu'on apprenne d'abord à l'enfant à le parler et ensuite à l'écrire ; pour arriver à ce but, il faut que le professeur parle l'anglais avec ses élèves, principalement sur les choses les plus ordinaires de la vie.

M. Declercq veut que l'élève sache d'abord la grammaire avant qu'on lui fasse traduire l'anglais.

M. Toussaint est d'opinion que l'enseignement de l'anglais ne saurait nuire au progrès dans la langue française ; qu'au contraire, par la traduction de l'anglais, en exigeant le bon français, on accoutume

l'élève à faire des phrases, à composer, et à parler correctement sa langue.

M. Juneau se prononce pour la traduction du mot à mot.

M. Drapeau croit que les livres en usage pour l'enseignement de l'anglais ne sont pas ce qu'il faut. Il est d'opinion qu'il y aurait d'importants changements à faire à cet égard.

M. Lacasse trouve excellente la série anglaise de livres de lecture.

A la prochaine conférence, M. Lippens parlera de la nouvelle loi sur l'instruction publique en Belgique, et MM. F. X. Bélanger et J. Drapeau traiteront chacun un sujet.

Le sujet suivant sera discuté : Que doit faire l'instituteur pour inspirer aux enfants l'amour de l'étude ?

La séance est ajournée au dernier samedi d'août, à 9 hrs., A. M.

B. LIPPENS,
Président.

J. LÉTOURNEAU,
Secrétaire.

Soixante-huitième conférence des instituteurs de la circonscription de l'école normale-Laval, tenue le 30 août 1879.

Présents : l'Honorable G. Ouimet, surintendant de l'instruction publique, le révd. P. Lagacé, principal de l'école normale-Laval, Ed. Carrier, J. Prémont, G. S. Vien, écrs., inspecteurs d'écoles ; MM. F. X. Bélanger, F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, B. Lippens, J. B. Dugal, B. Pelletier, G. Labonté, Frs. Fortin, M. O'Ryan, J. Cloutier, S. Aubé, P. Provencal, A. Chabot, Victor Parent, J. Létourneau et MM. les abbés J. Rouleau, A. Vaillancourt, H. Gignac, P. Dutil.

Les minutes de la dernière séance sont lus et adoptés.

On procède à l'élection des officiers pour l'année courante et le résultat est comme suit :

Président.—M. F. X. Bélanger.

Vice-Président.—M. B. Pelletier.

Secrétaire.—M. J. Létourneau.

Trésorier.—M. El. Fecteau.

Membres du comité de régie : MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, G. Labonté, B. Lippens, M. O'Ryan, J. B. Dugal, Jules Cloutier, J. Drapeau.

M. B. Lippens commente la nouvelle loi de l'instruction primaire en Belgique, il examine ses principales dispositions et en fait ressortir ce qu'elles contiennent de dangereux pour la religion catholique. Il intéresse vivement par des détails importants sur les luttes des deux partis politiques et sur les causes qui ont produit cette loi.

Après le discours de M. Lippens, on procède à la discussion du sujet suivant : Que doit faire l'instituteur pour inspirer aux enfants l'amour de l'étude ?

M. J. B. Cloutier ouvre les débats. Il prétend que l'unique moyen de faire aimer l'étude aux enfants est de la leur rendre attrayante. Pour cela, l'instituteur doit étudier beaucoup, s'appliquer à connaître

l'enfant, ses goûts, ses tendances. Il doit avant tout rompre avec la routine et s'efforcer de se familiariser avec les meilleures méthodes préconisées par les Defondon, les Berger, les Brouard en France, les Braun, les Colar en Belgique, les Daquet, les Reitzel en Suisse, tous hommes de premier mérite pédagogique, et que leurs capacités et leurs talents ont placés à la tête de l'enseignement de leurs pays respectifs, lesquelles reposent sur deux grands principes pédagogiques applicables à toutes les branches d'enseignement.

1^{ER} PRINCIPE.—*Dans l'enseignement de toutes les branches d'instruction, il faut avoir deux choses en vue : 1o. ENSEIGNER UNE BRANCHE PARTICULIÈRE ; 2o. PROFITER DE CET ENSEIGNEMENT POUR DÉVELOPPER L'INTELLIGENCE.*

2^E PRINCIPE.—*L'INSTITUTEUR DOIT LUI-MÊME COMMUNIQUER DE VIVE VOIX A SES ÉLÈVES LES PRINCIPES DE LA SCIENCE, ET CES DERNIERS NE DOIVENT SE SERVIR DE LIVRE QUE POUR APPRENDRE A DIRE CONVENABLEMENT LES CHOSES QU'ILS SAVENT DÉJÀ.*

M. Cloutier développe ces deux points et s'applique à prouver qu'il faut cultiver en même temps toutes les facultés intellectuelles de l'enfant, lui apprendre des choses et non des mots. Il démontre par de nombreux exemples que tout en enseignant la langue maternelle, l'histoire, la géographie, l'on peut fort bien développer l'intelligence et rendre l'étude agréable. Malheureusement un trop grand nombre d'instituteurs et d'institutrices sont encore sous la fausse impression que *c'est le livre qui doit enseigner et non pas le maître*. Cette erreur a pour conséquence de faire apprendre des livres par cœur, de développer la mémoire au détriment des autres facultés qui restent sans culture et dans un état d'engourdissement déplorable. Pour preuve, il cite le fait que les libraires vendent beaucoup plus de grammaires que d'exercices orthographiques ; c'est le contraire qui devrait avoir lieu ; car il est plus facile de se passer de grammaire que d'exercices, le maître pouvant lui-même et devant donner les règles de vive voix et les graver dans l'esprit des enfants par des démonstrations au tableau noir. Un tel état de choses est bien regrettable et bien propre à inspirer aux élèves un profond dégoût pour l'étude. Quand sortirons-nous de cette ornière ? personne ne saurait le dire, car nous sommes naturellement routiniers, et beaucoup de gens, même parmi ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse, ont une sainte horreur pour tout changement, pour ce qu'ils appellent les idées nouvelles.

Mais, continue M. Cloutier, la doctrine que je viens d'exposer n'est pas nouvelle : Pestalozzi, le Père Girard et beaucoup d'autres célébrités pédagogiques, l'ont prêchée en Europe depuis longtemps. Cependant il n'est pas besoin d'aller au-delà de l'Atlantique chercher des preuves à l'appui de cette assertion ; en ce pays même, un de nos hommes les plus versés et les plus compétents dans la science de l'enseignement, Mgr. de Rimouski, n'a-t-il pas proclamé bien haut cette doctrine dans son estimable traité de pédagogie ? Ainsi, appuyés sur d'aussi

respectables autorités, ne craignons pas les changements, ne craignons pas de modifier nos méthodes afin de les mettre en harmonie avec les progrès du jour. Étudions, étudions encore, étudions toujours et notre enseignement sera conforme aux grands principes pédagogiques ; alors, nos élèves, débarrassés de cet ennui, de cette langueur qui accompagne nécessairement toute méthode défectueuse, travailleront avec courage et auront du goût pour l'étude.

M. le Principal corrobore ce que vient de dire M. Cloutier et cite l'extrait suivant du Père Girard qu'il commente longuement :

" Il y a des instituteurs qui n'ont aucune confiance dans la capacité des enfants. Ils se croient dans la nécessité de leur apprendre tout, mot pour mot, et les réduisent au rôle triste et abject d'écouter, de lire, d'apprendre de mémoire ce qu'ils lisent en entendant pour le réciter fidèlement, comme ils viennent de le lire et de l'entendre. Les jeunes têtes ne sont donc à leurs yeux que des vases où l'on peut mettre tout ce que l'on veut et que l'on renverse ensuite pour trouver ce qu'on y a jeté. C'est cette méthode qui nous produit tant d'adultes qui, incapables de penser eux-mêmes, ne sont que les échos des paroles d'autrui."

Puis il ajoute : La science pédagogique a fait d'immenses progrès en Europe dans ces derniers temps. Des hommes très-instruits, des savants s'occupent continuellement à rechercher quelles sont les meilleures méthodes, les meilleurs procédés propres à procurer la plus grande somme de progrès. Et ces recherches, ces travaux ont produit une transformation radicale sur toute la surface de la France. Malheureusement on a mis de côté un grand point, un point essentiel, le point capital, on a oublié que toute éducation solide doit avoir pour base la religion, et des hommes qui se disent amis de leur pays, veulent l'exclure des écoles. Cette erreur condamnée par tous les hommes bien pensants, n'est pas à craindre dans notre pays, et ne doit point nous empêcher de prendre ce qu'il y a de bon chez ces hommes égarés, tout en rejetant ce qu'il y a de mauvais et de contraire à la sainte doctrine catholique, car il n'y a aucun mal de prendre la vérité, le bien n'importe où il se trouve.

M. Toussaint partage les opinions émises ci-dessus. Il regrette que parmi ceux qui s'occupent d'instruction, il y en ait qui soient encore vingt-cinq ans en arrière. Il a vu dernièrement un projet de programme d'études qui dénote une profonde ignorance des progrès apportés dans l'enseignement dans ces derniers temps. Par exemple, pour l'histoire sainte, on dit : " La première année, on enseignera de telle à telle époque, la seconde de telle autre, et ainsi de suite." C'est ainsi qu'on faisait il y a vingt-cinq ans, mais aujourd'hui, c'est tout le contraire. Le peintre ne donne pas deux ou trois couches sur une partie de son tableau, puis ensuite sur une autre partie et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il en ait parcouru toute la surface. Il donne une couche sur toute la surface de sa toile, ensuite une seconde, puis une troisième, etc. De même l'instituteur doit donner une teinte de toute l'histoire, de l'ensemble, mais d'une manière abrégée, sous forme de causeries, la première année,

puis une seconde couche la seconde année, mais avec plus de détails, puis une troisième couche avec encore plus de détails la troisième année, etc. Ce que M. Toussaint dit de l'histoire sainte, il le dit également de la grammaire, la géographie, etc.

M. Lippens prétend que l'instituteur qui veut enseigner avec succès et inspirer aux enfants le goût de l'étude, doit étudier la psychologie : l'agriculteur qui ne connaît pas la nature du sol qu'il doit cultiver ne sera jamais un bon cultivateur ; de même, l'instituteur qui ne connaît pas bien toutes les facultés de l'âme, ne sera jamais un bon maître.

L'honorable M. Ouimet, dans quelques paroles bien appropriées, approuve fortement ce qui vient d'être dit. Il est heureux d'avoir pu assister à cette conférence, et il encourage les instituteurs à fréquenter régulièrement ces réunions où ils peuvent retirer de si grands profits pour eux-mêmes et pour leurs élèves. Il suggère l'idée d'un congrès de tous les instituteurs catholiques de la province de Québec, pour l'été prochain.

M. le Principal est d'opinion qu'un comité devrait être formé immédiatement pour organiser ce congrès et prendre les mesures nécessaires pour en assurer le succès.

En conséquence, un comité composé des messieurs dont les noms suivent est formé, savoir : le Révd. M. Lagacé, MM. F. X. Toussaint, N. Lacasse, J. B. Cloutier, B. Lippens et F. X. Bélanger.

Proposé par M. J. B. Cloutier, secondé par M. J. Létourneau, et

Résolu, Que les membres de cette association ont appris avec la plus vive douleur la mort prématurée de M. Louis Lefebvre, instituteur à la Pointe-aux-Trembles, noyé en juillet dernier ; que M. Lefebvre, l'un des premiers élèves de l'école normale-Laval, membre de cette association depuis sa fondation, et qui en a rempli avec distinction les charges de secrétaire et de président, a conquis, par un travail constant, une application régulière à ses devoirs, l'estime générale et celle de ses confrères en particulier.

Proposé par M. J. B. Cloutier, secondé par M. B. Pelletier, et

Résolu, Que cette association a vu avec beaucoup de plaisir la publication d'une nouvelle série de cahiers d'écriture due à l'initiative de M. Langlais, libraire de cette ville ; que cette série mérite le patronage de cette association.

A la prochaine conférence, MM. F. X. Bélanger et J. Drapeau traiteront chacun un sujet.

Le sujet de discussion pour la prochaine séance sera le suivant : Le programme d'études tel que soumis au conseil de l'instruction publique pourrait-il être modifiée ?

Et l'assemblée s'ajourne au dernier samedi de janvier prochain à neuf heures du matin.

F. X. BÉLANGER,
Président.

J. LÉTOURNEAU,
Secrétaire.